



***Plan Régional Santé au Travail  
de la Nouvelle-Aquitaine***

***2016-2020***

## LE MOT DU PRÉFET

Le troisième Plan Santé au Travail (PST) a été adopté par la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social lors de la réunion du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) du 8 décembre 2015.

Il a vocation à :

- Développer des stratégies communes de l'ensemble des acteurs participant à la promotion de la santé au travail
- Mener des actions en faveur de la prévention primaire.

### **A/ Les originalités du PST3**

- Elles se caractérisent par une méthode d'élaboration qui laisse une large part à la concertation entre les partenaires sociaux
- une structure et un contenu innovant.

Le plan de santé au travail se décline en trois grands axes stratégiques :

#### **1 - premier axe stratégique :**

Donner la priorité à la prévention primaire et au développement de la culture de prévention

#### **2 - deuxième axe stratégique :**

Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien dans l'emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise

#### **3 - troisième axe stratégique :**

Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des PME-TPE

### **B/ L'élaboration du Plan Régional de Santé au Travail (PRST3) en région Nouvelle-Aquitaine**

Il importait, pour l'ensemble des parties prenantes, de s'associer à la déclinaison du PST dans la région et à l'enrichir par leur participation active en tenant compte des particularités de Nouvelle-Aquitaine.

#### **1- Une approche pragmatique :**

L'élaboration du plan s'est déroulée en deux phases :

- Phase préalable

Le partage d'une vision commune des services de l'Etat a été suivi d'un échange avec les acteurs de prévention, à partir des expériences tirées pour la réalisation des PRST antérieurs dans les trois régions précédentes.

- Phase active

La constitution du comité de pilotage a représenté une étape majeure. Celui-ci, composé des représentants des partenaires sociaux, des services de l'Etat et des préventeurs, a pu définir les priorités du plan et décider d'actions à inscrire dans le PRST Nouvelle-Aquitaine. Il s'est réuni à trois reprises. La création du comité a été suivie par la formation de groupes de travail chargés de définir les caractéristiques techniques des actions à soumettre au comité de pilotage puis au Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT). L'élaboration d'un diagnostic territorial a été engagée dans le même temps. Ces étapes ont débouché sur la définition des objectifs et du contenu des actions.

## **2- Les conditions de la réussite :**

Elles reposent sur un engagement des acteurs (partenaires sociaux, acteurs de la prévention, services de l'Etat, agents de l'inspection du travail) et la recherche de l'efficacité du projet par :

- Une priorisation des actions,
- Une articulation entre actions nationales et actions déclinées en région,
- Une planification coordonnée des actions
- Un pilotage renforcé et cohérent des actions
- Une évaluation des actions mises en œuvre.

Enfin, il convenait de rechercher la bonne complémentarité entre les plans de prévention publique et autres (ex : Plan Régional Santé Environnement (PRSE), Ecophyto, Projet Régional de Santé (PRS), CPOM, etc.).

## **3- Les défis surmontés en région :**

L'enjeu était, dans des délais contraints, de reconstruire un réseau d'acteurs perturbé par la réforme territoriale, dans un territoire vaste dans lequel s'articuleront, dans un plan cohérent, des actions territoriales et des actions régionales.

A l'évidence, ce premier résultat a été atteint dans les meilleures conditions.



Le plan a été soumis au CROCT au cours de sa réunion du 29 novembre 2017. Il comporte des actions variées allant de la recherche à la vulgarisation d'informations scientifiques, des actions de sensibilisation et l'élaboration d'outils pour les praticiens.

La réalisation et la réussite du plan reposent sur une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs (partenaires sociaux, services de l'Etat, services de prévention) pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le programme adopté.

Je compte donc sur l'engagement de tous en faveur de la promotion de la santé au travail dans les entreprises de la Nouvelle-Aquitaine.

Le Préfet de région

## LA PRÉPARATION DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL

Le Plan Régional de Santé au Travail de la région Nouvelle-Aquitaine est la déclinaison du plan de santé au travail qui a été soumis au conseil d'orientation des conditions au travail le 8 décembre 2015 puis a été approuvé par la ministre du travail.

### **Le PST 2016-2020**

Le Plan de Santé au Travail (PST3) qui prend la suite du PST2 marque une ambition partagée entre l'Etat, la sécurité sociale et les partenaires sociaux. Ces derniers ont été étroitement associés à la définition des axes et des priorités du plan.

Le premier axe stratégique vise à mettre au cœur des préoccupations le développement de la culture de prévention. Il s'agit de mettre au premier rang des priorités la prévention dans l'organisation du travail tout en démontrant et en faisant savoir que les investissements dans la santé et la sécurité au travail sont effectivement rentables. Cet axe stratégique s'articule autour de trois objectifs : développer une culture de prévention, prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité, et agir sur les risques prioritaires (risque chimique, chutes de hauteur et de plain-pied, les risques psychosociaux et le risque routier professionnel).

Le deuxième axe stratégique s'intéresse à l'amélioration de la qualité de vie au travail. L'accent est mis sur la qualité de vie au travail (QVT), comme levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise.

Cet axe se développe autour de trois objectifs : favoriser la qualité de vie au travail, prévenir la désinsertion professionnelle et assurer le maintien en emploi, agir en transversalité à l'interface de la santé au travail et la santé publique.

Le troisième axe stratégique marque une volonté de renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention, en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des PME-TPE.

Il se décline autour de quatre objectifs : renforcer le dialogue social, constituer une offre de services PME-TPE, simplifier l'environnement normatif et développer les connaissances et la recherche.

### **L'élaboration du PRST s'est appuyée sur un large partenariat**

Sans attendre la constitution du comité d'orientation des conditions de travail (CROCT) au sein de la région Nouvelle-Aquitaine née du rapprochement de trois régions administratives prévu par la réforme territoriale, il a été constitué un comité de pilotage du PRST auxquels ont été associés les organisations des employeurs et les organisations syndicales intéressées par la mise en œuvre du PRST, les services de l'Etat en région (DREAL, DRAAF,...) et les acteurs de la prévention (CARSAT, MSA, OPPBTP, Services de santé au travail, ARACT). Ce comité a tout d'abord tiré les enseignements des PRST2 mis en place dans les régions précédentes, puis a analysé les risques importants qui marquent la région pour définir, dans le cadre des objectifs du plan national, des actions à développer dans le territoire de la région pour répondre aux risques identifiés.

Le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises ; il s'est appuyé sur les travaux préparés par une équipe technique qui a proposé, sur la base d'un diagnostic, des projets d'actions dont les contours et objectifs ont été définis par des groupes de travail dans lesquels sont représentés les acteurs intéressés par les différents sujets.

### **Un contenu qui développe des thématiques variées**

Le plan soumis au comité de pilotage puis au CROCT aborde plusieurs thèmes :

- Renforcer et accompagner l'évaluation des risques. Plusieurs actions s'intéressent à des aspects différents allant de l'animation du réseau des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) enregistrés auprès de la DIRECCTE à l'accompagnement de l'évaluation des risques dans le secteur agricole
- Prévenir l'exposition aux risques chimiques. L'action porte autant sur la prévention des risques connus depuis de longues années (amiante, silice cristalline) que sur les risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, phytosanitaires)
- La prévention des autres risques : chutes de hauteur et de plain-pied, risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques (TMS) ou risques routiers figurent en bonne place en raison du nombre important d'accidents du travail qui leur sont imputables
- L'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) et la promotion du dialogue social
- Le maintien dans l'emploi et la lutte contre la désinsertion professionnelle.

L'idée est ainsi à la fois d'accroître la sensibilité à la prévention des risques et à la qualité de vie au travail, de diffuser la connaissance sur les risques nouveaux et d'accompagner par des outils innovants la démarche des entreprises dans l'approche de la santé au travail.

Par ailleurs, les travaux du PRST s'appuient sur un réseau de partenaires acteurs du maintien dans l'emploi, ou d'universitaires, et visent à maintenir une cohérence avec les autres plans mis en œuvre dans la région, tels que le Plan Régional Santé Environnement ou le Projet Régional Santé.

## **SOMMAIRE**

<b><i>Diagnostic régional santé – sécurité</i></b>	<b>7</b>
<b><i>Liste des fiches actions</i></b>	<b>12</b>
<b><i>Axe stratégique 1 : prévention primaire et culture de prévention</i></b>	<b>13</b>
<b><i>Axe stratégique 2 : qualité de vie au travail, maintien en emploi et performance</i></b>	<b>34</b>
<b><i>Axe support : dialogue social et système d'acteurs</i></b>	<b>42</b>
<b><i>Annexes</i></b>	<b>50</b>
<i>Annexe 1 : fiches action QVT</i>	52
<i>Annexe 2 : fiches action RPS</i>	59
<i>Annexe 3 : fiches actions maintien en emploi</i>	63
<i>Annexe 4 : glossaire</i>	69

## Diagnostic régional santé – sécurité

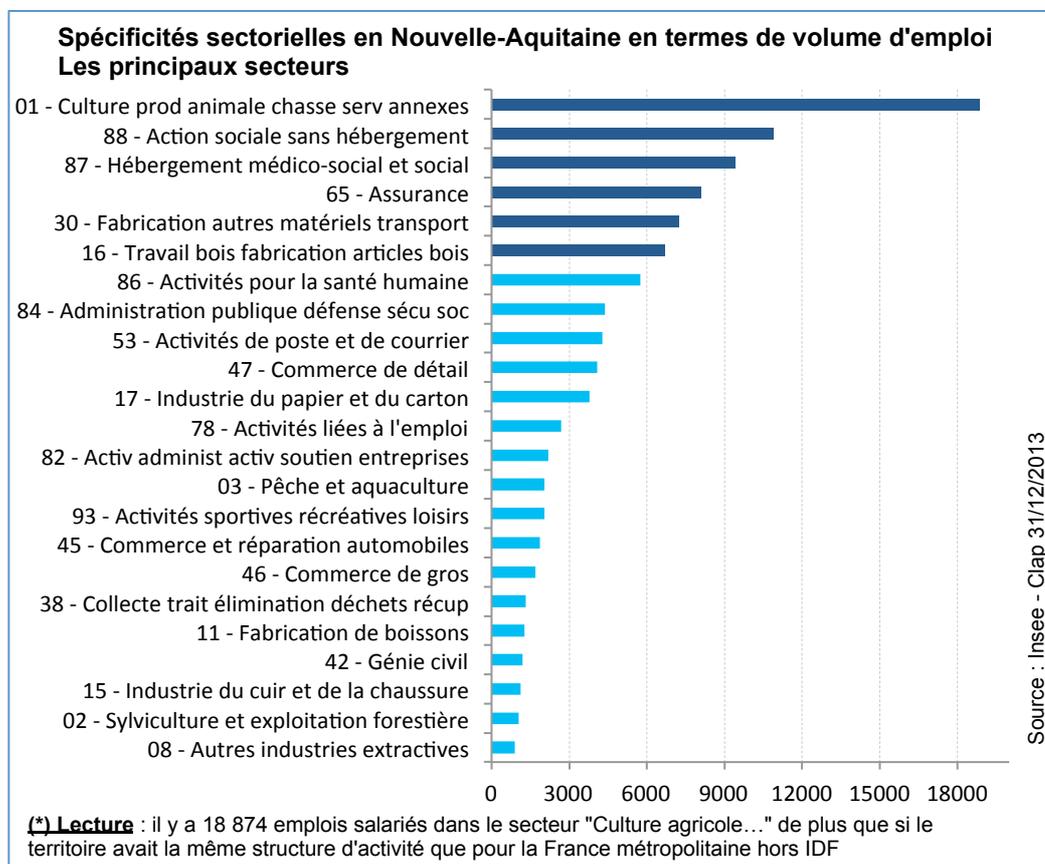
*La Nouvelle-Aquitaine présente une spécificité sectorielle particulièrement forte dans l'agriculture, le médico-social, l'industrie du bois, l'aéronautique et les assurances*

La population salariée en Nouvelle-Aquitaine s'élève à un peu plus de 2 millions de personnes. Avec près de 2,5% des emplois salariés dans l'agriculture (soit près de 51 000 salariés), la Nouvelle-Aquitaine est la région la plus agricole de France.

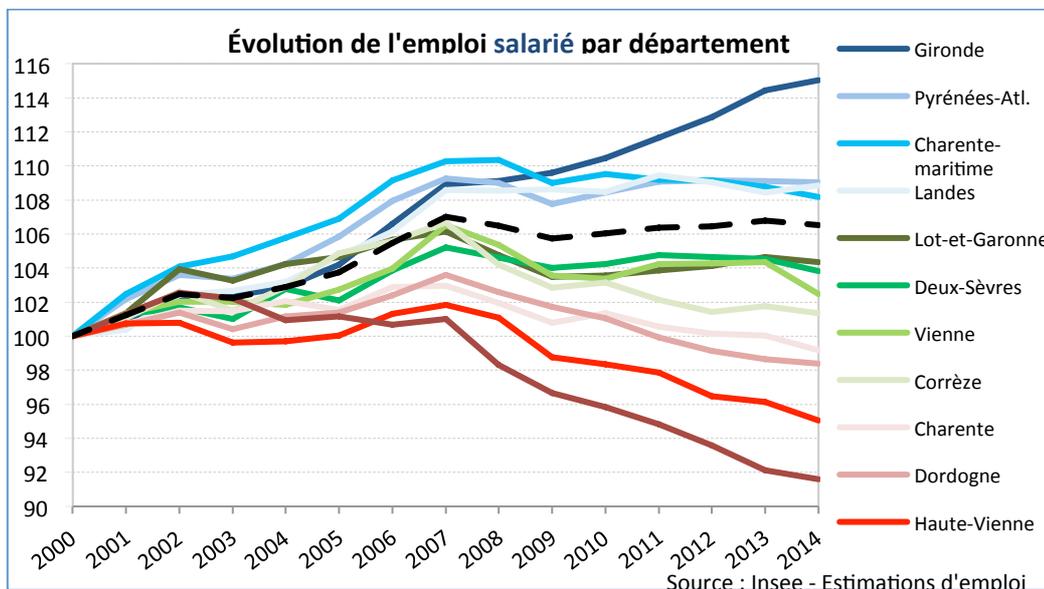
Si le poids de l'industrie, avec 265 000 salariés (soit 13,1% de l'emploi), est moins important que dans d'autres régions, des filières industrielles traditionnelles sont cependant bien représentées. Parmi elles, celles de l'agroalimentaire qui emploient près de 54 000 salariés, constituées essentiellement de PME implantées dans l'ensemble des départements. Autre secteur important en Nouvelle-Aquitaine, celui du bois et du papier qui occupe directement plus de 24 000 salariés, et bien plus si on tient compte de l'ensemble de la filière de l'amont à l'aval en passant par la fabrication de meubles, la construction Bois ou encore des secteurs émergents comme la Chimie verte. Un autre secteur industriel prépondérant, qui affiche la Nouvelle-Aquitaine au troisième rang des régions est celui de l'aéronautique et du spatial. La majorité des salariés de ce secteur est implantée en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Dans certains de ces secteurs industriels le taux de fréquence d'accidents du travail est relativement élevé (exemple de certains métiers de la métallurgie et du bois).

Le secteur de la construction, dans lequel les accidents du travail sont les plus nombreux, compte plus de 119 600 emplois. Il représente 5,9% de l'emploi soit un peu plus qu'en France métropolitaine (5,6%). Les établissements de ce secteur sont en majorité de petite taille, de type artisanal.

La part prépondérante des services n'a cessé de progresser : elle représente plus des trois quart de l'emploi. Dans les secteurs de l'hébergement médico-social - action sociale (78 000 salariés) et du transport-entreposage (77 000 salariés), la sinistralité, en termes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, est relativement élevée par comparaison aux autres secteurs du tertiaire.



*Une dynamique de l'emploi contrastée selon les territoires*

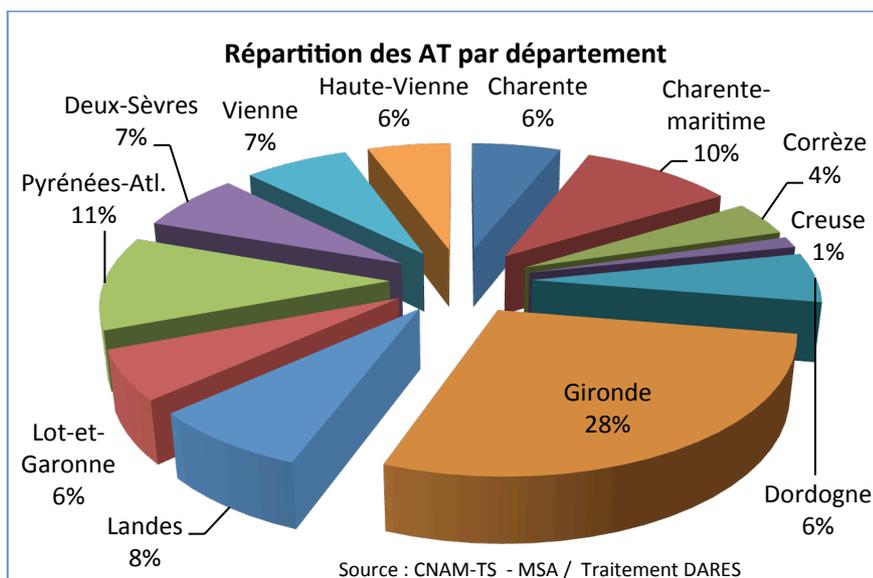


La catégorie socio-professionnelle, comme le secteur d'activité, impacte fortement les risques d'accidents du travail. Compte tenu des métiers exercés, la catégorie des ouvriers est plus exposée au risque de sinistralité au travail. En Nouvelle-Aquitaine, près d'un quart des actifs ayant un emploi sont ouvriers, Cette proportion atteint 29% en Charente et dans les Deux-Sèvres. A l'opposé, elle est bien plus faible en Gironde ou dans les Pyrénées-Atlantiques (respectivement 21,0% et 21,9%).

Le niveau de diplôme des actifs occupés est très hétérogène selon les départements, en moyenne 47% des actifs en emploi ont un niveau de diplôme inférieur au bac.

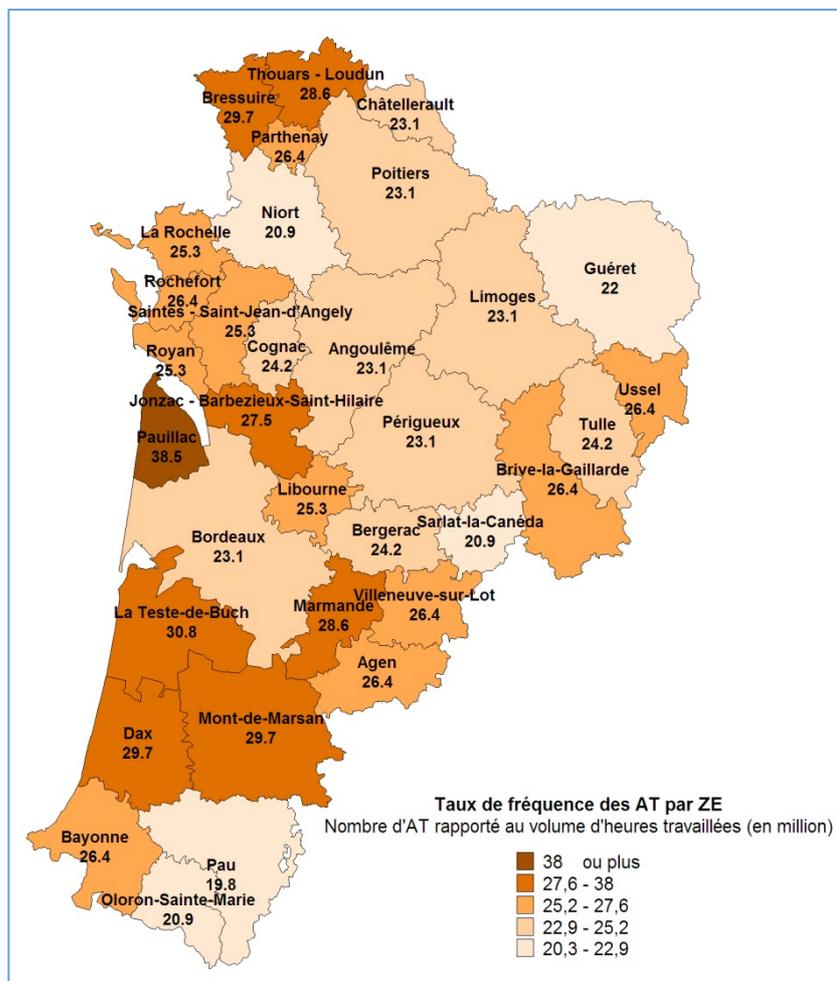
#### Plus de 62 000 accidents du travail (AT) en Nouvelle-Aquitaine dont 28% en Gironde en 2012

Le niveau de sinistralité évolue assez peu entre 2010 et 2012, après une baisse en 2009 du fait du ralentissement de l'activité économique se traduisant logiquement par une baisse du nombre d'AT. On observe le lien entre la sinistralité et l'activité économique en suivant parallèlement aux accidents du travail le nombre d'heures travaillées estimé. Une baisse d'activité peut également avoir pour effet de diminuer le taux de fréquence des AT, c'est-à-dire le nombre moyen d'AT rapporté au nombre d'heures travaillées, compte tenu de la moindre intensité du travail. C'est ce qui est constaté au début de la crise économique avant les premiers ajustements de l'emploi.



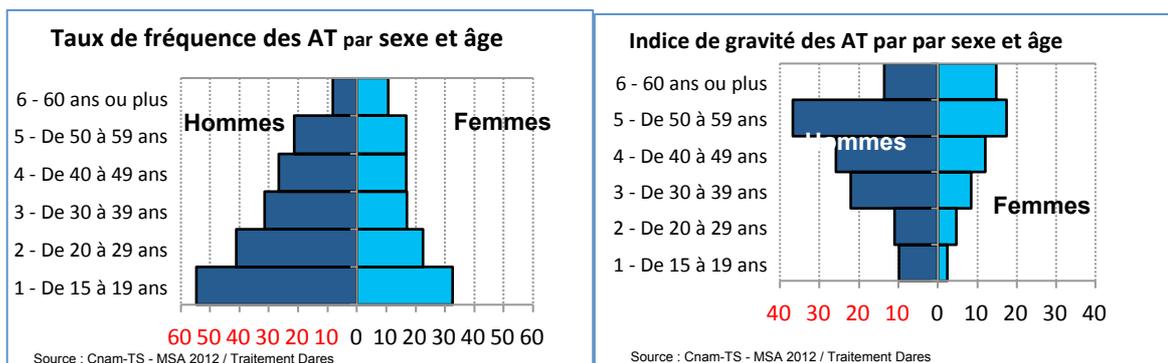
Le taux de fréquence, c'est-à-dire le nombre d'accidents rapporté au volume d'heures travaillées (en million) diminue depuis plusieurs années, en Nouvelle-Aquitaine comme en France. Entre 2008 et 2012, il est passé en Nouvelle-Aquitaine de 26,2 à 24,4. La tendance est à la baisse dans tous les départements de la région.

Cependant, la proportion d'AT occasionnant une incapacité partielle permanente (IPP) attestée est de près de 6,3% du total, elle progresse de 1 point entre 2008 et 2012.



**Plus de 7 accidents sur 10 concernant un homme**

La fréquence des AT est plus élevée chez les hommes (taux de fréquence de 29 contre 18 pour les femmes). Ce constat reste vrai à âge égal, catégorie socio-professionnelle identique et secteur d'activité équivalent. Les jeunes sont plus fréquemment touchés par les AT. Les taux de fréquence sont deux fois plus élevés chez les très jeunes par comparaison à l'ensemble des salariés. La fréquence des accidents est très importante chez les plus jeunes (15-19 ans) souvent en apprentissage. Elle décroît en fonction de l'âge. A l'inverse, la gravité des AT augmente avec l'âge. C'est entre 50 et 60 ans que les accidents sont en moyenne les plus graves.

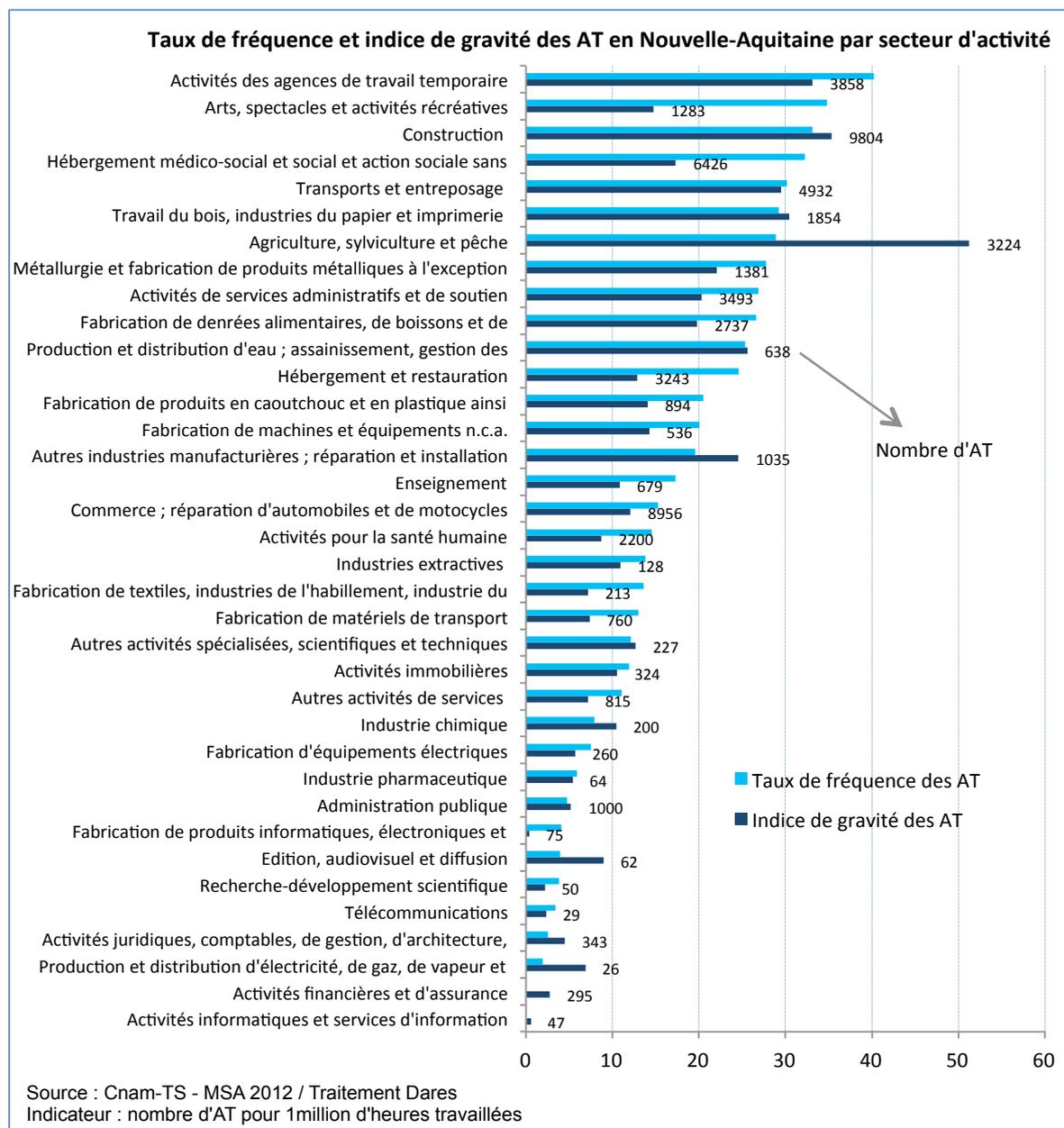


**AT plus fréquents pour les intérimaires, et plus graves dans l'agriculture**

La fréquence et la gravité sont fortement liées au domaine d'activité exercée. Ce sont dans les secteurs de la construction, des activités récréatives, de l'hébergement médico-social et action sociale, du transport, de l'industrie du bois, de l'agriculture et de la métallurgie que les taux de fréquence sont les plus élevés en Nouvelle-Aquitaine.

Les activités des intérimaires (regroupées dans la nomenclature « Activités des agences de travail temporaire ») qui s'exercent dans les différents secteurs d'activité, notamment dans l'industrie et la construction, présentent le taux de fréquence le plus élevé. Près de 40% de l'emploi intérimaire se concentre dans les secteurs de l'industrie, 24% dans

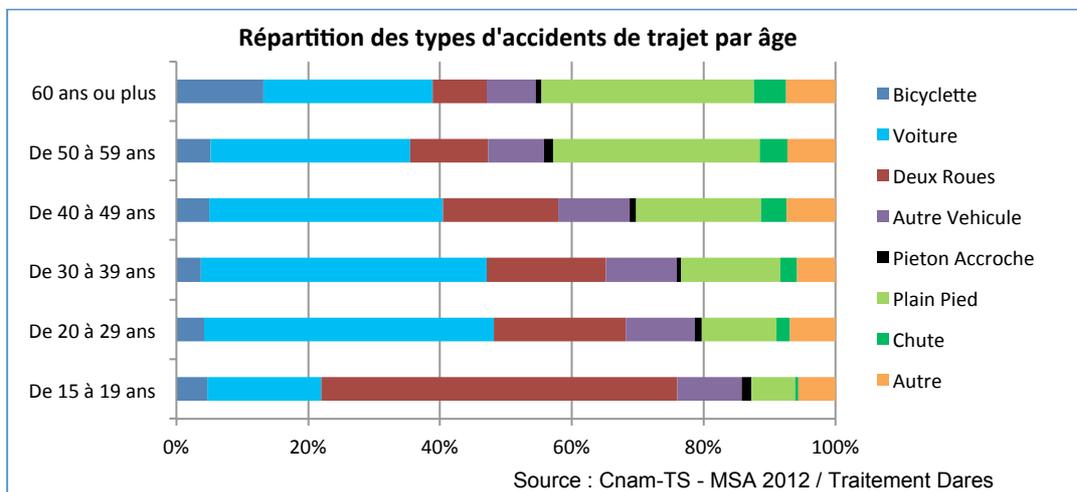
ceux de la construction. Cela est en partie lié à une ancienneté plus faible sur le poste, dont on sait l'impact sur l'augmentation du risque professionnel. Dans le secteur agricole, la gravité est la plus importante. C'est dans la culture de la vigne que les accidents sont les plus nombreux et dans l'élevage et la sylviculture qu'ils sont les plus graves.



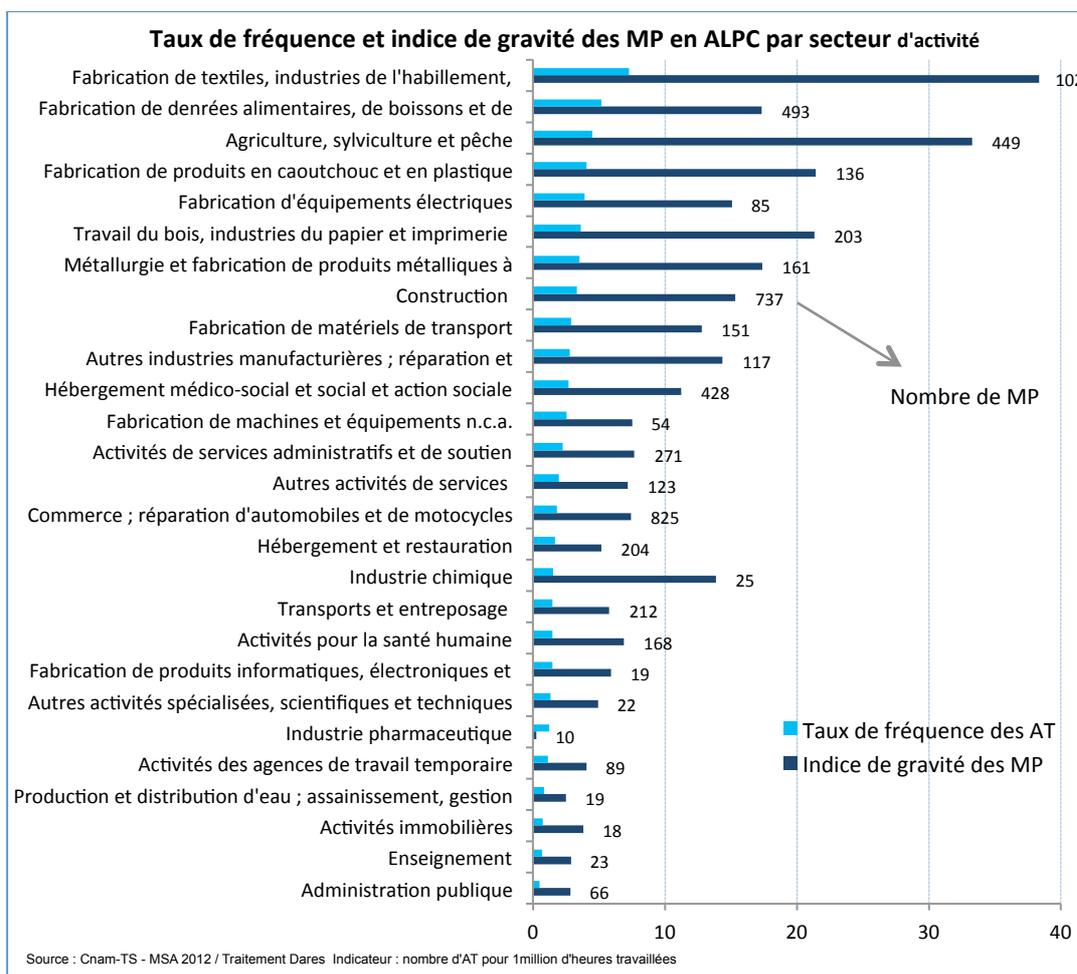
### Plus de 6 600 accidents de trajets en Nouvelle-Aquitaine

Les accidents de trajet concernent en nombre autant d'hommes que de femmes, En termes de fréquence, le taux est légèrement supérieur chez les femmes en particulier pour les salariés plus âgés.

Les disparités sont beaucoup plus marquées selon les âges des salariés. Le taux de fréquence et le taux de gravité d'accidents du trajet sont largement plus élevés chez les jeunes. Globalement la fréquence des accidents de trajet et leur gravité diminuent avec l'âge. La gravité redevient cependant plus importante aux âges élevés, en particulier chez les femmes.



### Près de 6 000 maladies professionnelles (MP) reconnues en Nouvelle-Aquitaine



# Liste des fiches actions<sup>1</sup>

## Axe stratégique 1 : prévention primaire et culture de prévention

### **Culture de prévention**

Promouvoir et renforcer le rôle des personnes compétentes en santé-sécurité

- 1.1-1 Constituer et animer un réseau d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)
- 1.1-2 Accompagner l'évaluation et la prévention des risques dans le secteur agricole

### **Prévention de l'usure professionnelle**

- 1.6-3 Prévenir durablement les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- 1.7-4 Promouvoir un lot spécifique « logistique et sécurité » et action « lean construction »
- 1.8-5 Déployer une offre de service régionale sur la prévention de l'usure professionnelle

### **Risques prioritaires**

- 1.10-6 Développer la connaissance des expositions aux nanoparticules en milieu de travail
- 1.10-7 Mieux connaître et mieux prévenir les risques émergents : perturbateurs endocriniens
- 1.10-8 Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective dans le cadre de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture
- 1.10-9 Prévenir l'exposition à l'amiante
- 1.10-10 Prévenir l'exposition aux produits chimiques : Silice cristalline
- 1.15-11 Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied
- 1.17-12 Prévenir les risques psychosociaux
- 1.23-13 Prévenir le risque routier professionnel

## Axe stratégique 2 : qualité de vie au travail, maintien en emploi et performance

- 2.2-14 Favoriser la Qualité de vie au travail (QVT)
- 2.6-15 Prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir en emploi
- 2.7-16 Maladies Chroniques évolutives

### **Transversalité santé au travail – santé publique**

- 2.9-17 Favoriser la collaboration entre autorités de santé au travail et de santé publique
- 2.13-18 Promouvoir un environnement de travail favorable à la santé dans les structures hospitalières

## Axe support : dialogue social et système d'acteurs

### **Dialogue social**

- 3.1-19 Encourager la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (EPFH) et la qualité de vie au travail
- 3.6-20 Poursuivre la montée en compétence des IRP, agir sur la qualité de la formation des représentants du personnel aux CHSCT

### **Système d'acteurs et offre de services PME-TPE**

- 3.7-21 Accompagner les personnes compétentes en santé-sécurité dans leur mission

### **Connaissances**

- 3.10-22 Améliorer les connaissances sur les pathologies en lien avec le travail
- 3.13-23 Développer une méthodologie d'analyse de données sur les conditions de travail et évaluer les résultats du PRST

<sup>1</sup> La numérotation des fiches actions suit les règles suivantes :  
Les deux premiers nombres renvoient au numéro de l'action du PST. Et le dernier est un numéro d'ordre régional.

## Axe stratégique 1 : prévention primaire et culture de prévention

<b>Action n°1.1-1 Constituer et animer un réseau d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)</b>
<b>Contexte de l'action</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Croissance forte du nombre de demandes d'enregistrement auprès de la DIRECCTE</li><li>2. Des acteurs à part entière de la prévention des risques, en particulier dans les PME (cités dans le code du travail aux articles L. 4644-1 et R. 4644-1 et suivants) mais non soumis à agrément ou contrôle du contenu et de la méthodologie d'intervention</li><li>3. Acteurs isolés : nombreuses personnes physiques intervenant seules (91 % des IPRP enregistrés en Nouvelle Aquitaine)</li><li>4. Une faiblesse identifiée : prestataires intervenant sur un secteur concurrentiel</li></ol>
<b>Objectifs de l'action</b> <p>Faire des IPRP externes des préventeurs intégrés dans le réseau des préventeurs régionaux</p>
<b>Champ géographique de l'action</b> : région Nouvelle-Aquitaine
<b>Description de l'action</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Faire un état des lieux</b> afin de mieux connaître les IPRP immatriculés en région : recenser les structures, identifier leurs localisation et spécialités, construire un questionnaire</li><li>2. <b>Favoriser la construction d'un réseau régional</b> des IPRP : adresser le questionnaire aux IPRP pour identifier leurs besoins/souhaits</li><li>3. Construire une <b>animation régionale</b> prenant en compte :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Un socle de base, commun à tous (méthodologie d'intervention, connaissance de l'environnement et du système d'acteurs régionaux)</li><li>✓ Des actions par spécialité (ergonomie, psychologie du travail etc...)</li></ul></li><li>4. Tendre vers une charte de bonnes pratiques <b>voire labelliser, à terme, certains IPRP</b></li></ol>
<b>Public cible</b> : IPRP externes enregistrés auprès de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
<b>Pilote de l'action</b> <p>DIRECCTE – Mission SST (M. Yves DEROCHE)</p>
<b>Partenaires associés</b> : ARACT – CARSAT – FNSEA - MSA - OPPBTP – Services de Santé au Travail
<b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b> : Durée du PRST
<b>Moyens</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Humains : Personnel des organismes partenaires de l'action – Webmaster de la CARSAT Aquitaine</li><li>- Financiers : DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – BOP 111</li></ul>
<b>Etat d'avancement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation au COPIL du PRST le 14/06/2016</li><li>- 1<sup>e</sup> réunion du groupe de travail le 13/09/2016</li></ul>
<b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'IPRP participant au réseau/nombre d'IPRP enregistrés en région Nouvelle Aquitaine</li><li>- Nombre d'IPRP labellisés/nombre d'IPRP participant au réseau</li></ul>
<b>Articulation PST</b> <p>Action 1.1 + objectif opérationnel n°8 (actions en direction des PME/TPE)</p>
<b>Contacts (relais de l'action)</b> : DIRECCTE – Mission SST

## Action n° 1.1-2 Promotion de la démarche d'évaluation des risques et de planification de la prévention à destination du secteur agricole

### Contexte de l'action

L'obligation d'évaluation et de prévention des risques professionnels (EPRP) date de 1991. Elle est assortie de la réalisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) avec un programme annuel de prévention, depuis 2002. La démarche, si elle est basée sur l'analyse du travail réel et inscrite dans une logique d'amélioration continue, permet au-delà de la conformité réglementaire, d'obtenir des gains humains, sociaux, économiques et commerciaux.

Malgré cela, le taux de mise en place de démarches de prévention et de réalisation du DUER reste faible dans les entreprises de moins de 50 salariés. Il existe une réelle difficulté à réaliser la démarche dans les TPE.

Les réseaux d'acteurs (branches et syndicats professionnels, chambres consulaires, association ou réseaux d'entreprises, organisations syndicales et patronales, unités d'enseignements, représentants du personnel...) doivent pouvoir aider les entreprises à mettre en place de telles démarches. Or, nous constatons encore aujourd'hui que ces acteurs relais sont souvent ignorants et démunis pour répondre aux questions des entreprises sur ces problématiques de prévention. Il apparaît donc nécessaire de diffuser de la connaissance sur la prévention des risques professionnels auprès de ces relais afin qu'ils soient en capacité de diffuser un message de prévention et de promotion de la santé au travail auprès des PME-TPE régionales.

Un module de formation de 2 jours a été construit et mis en œuvre, dans le cadre du PRST 2 Poitou-Charentes. Ce module a été accompagné d'une valise pédagogique (support de formation, memento, exemples d'actions de prévention dans divers secteurs d'activité...). Différents partenaires ont participé à son élaboration : DIRECCTE, l'ARACT, l'ASSTV, le SSTI d'Aunis, l'OPPBTP, la MSA, la CARSAT, la FNSEA et l'UREDT. Il a été adapté puis déployé notamment au niveau du secteur agricole. Il a permis de former une 20<sup>aine</sup> d'acteurs relais qui ont relayé le message auprès de 500 entreprises entre 2012 et 2015, (environ 30 entreprises ont également été sensibilisées dans les secteurs de l'hôtellerie, la boulangerie, la coiffure).

### Objectifs de l'action

Sensibiliser à travers des actions d'information et de formation les acteurs relais du secteur agricole sur les questions de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail.

Il est attendu que les acteurs relais soient en capacité de sensibiliser à leur tour les entreprises agricoles sur les questions de prévention des risques professionnels et la nécessité de mettre en place des démarches d'évaluation des risques professionnels et de planification de la prévention.

Sur la période du PRST 3, il est proposé un objectif de 30 acteurs relais formés et 1000 entreprises sensibilisées. Ces objectifs quantitatifs s'entendent dans l'hypothèse d'actions conduites en Limousin et Aquitaine.

### Champ géographique de l'action

Départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne.

Le groupe souhaite proposer l'extension de l'action sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

### Description de l'action

Cette action se décline en plusieurs initiatives sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine :

- révision des outils de communication déjà construits, notamment la publication de nouvelles maquettes pédagogiques, le développement plus approfondi d'un argumentaire pour convaincre les entreprises agricoles de l'intérêt de conduire la démarche d'évaluation des risques professionnels (diaporama, vidéos...)
- la diffusion et la promotion de l'action faite en Poitou-Charentes sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine : les intervenants, à l'origine de l'action, proposent leur accompagnement aux nouveaux acteurs du Limousin et de l'Aquitaine pour partager sur leur expérience et échanger sur les expériences qui ont eu lieu sur les autres territoires, le 11 avril 2017
- la mise en place d'initiatives locales notamment :
  - des journées de formation auprès de nouveaux acteurs relais
  - l'animation de journées d'échanges avec les personnes formées pour partager les pratiques et faire des apports de connaissances complémentaires si besoin
- une réunion annuelle Nouvelle-Aquitaine entre acteurs de la prévention pour échanger sur les différentes initiatives locales et faire du partage d'expérience.

**Action n° 1.1-2 Promotion de la démarche d'évaluation des risques et de planification de la prévention à destination du secteur agricole**

**Public cible :** entreprises du secteur agricole

**Acteurs relais**

Organisations professionnelles (FNSEA, UREDT, FRCUMA, UNEP, Confédération Paysanne, UGVC, Coordination Rurale, Comité Régional Conchylicole, Cercle d'échange, Interprofession...), organisations syndicales, enseignement agricole, membres des CPHSCT, chambres d'agriculture, centres de gestion, coopératives agricoles...

**Pilote de l'action**

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – Mission Agriculture (M. Pascal MERPILLAT)

**Partenaires associés**

ARACT, DIRECCTE, FNSEA, FREDT, MSA

**Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action**

2016-2020

Février – mars 2017 : état des lieux des actions qui ont été menées en 86-79-16 et 17, réédition de la mallette pédagogique et des clés USB associées

11 avril 2017 : réunion d'échanges Nouvelle-Aquitaine

2<sup>nd</sup> semestre 2017 : journée de recyclage pour les acteurs relais formés en 2012 et 2016

**Etat d'avancement**

**Méthodologie et indicateurs d'évaluation**

Nombre de personnes relais formées ou recyclées, nombre d'entreprises sensibilisées

Réalisation de l'argumentaire

Réunions préparatoires au transfert vers la Nouvelle-Aquitaine

**Contacts (relais de l'action)**

M. MERPILLAT (DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine), Mme DASSENS (ARACT),

Mme BLATTNER (FREDT), M. BOSBOEUF (MSA), M. MOUINEAU (FNSEA)

### 1.6-3 Prévenir durablement les TMS

#### Contexte

La prévention des TMS a fait l'objet depuis de nombreuses années, d'actions constantes et coordonnées de nombreux acteurs de la prévention des risques professionnels. Le PRST 2 avait en son temps associé certains d'entre eux sur des actions ciblées sur un panel d'entreprises.

En parallèle, depuis plusieurs années et sur plusieurs territoires de la Nouvelle Aquitaine (2005 en Deux-Sèvres, 2013 en Vienne et 2012 en Haute-Vienne & Corrèze), certains acteurs ont mis en œuvre un programme de formation action capable d'amener des entreprises volontaires vers une démarche durable de prévention des TMS. C'est cette démarche qu'il est proposé de maintenir en place sur les territoires concernés.

#### Objectifs

**Former et accompagner** des « référents » dans un projet concret de prévention et les mettre en capacité de conduire dans l'entreprise une démarche durable de prévention des TMS : **réduire les TMS par l'étude du poste de travail.**

Permettre des **échanges entre les référents** pour partager leurs expériences

Permettre aux acteurs (MEDEF, AIST 87, AIST 19, AMCO BTP, ARACT, CARSAT, MSA et OPPBTP) de mener à bien leurs missions respectives de manière coordonnée.

Contribuer au **déploiement de formations-actions** sur l'ensemble des territoires impliqués

Organiser une journée de présentation – Fin 2018.

#### Périmètre géographique

Nord de la Nouvelle-Aquitaine : Poitou-Charentes et Limousin

#### Cible

Entreprises

#### Pilote

CARSAT Centre Ouest (M. Jean-Michel JORLAND) - ARACT Nouvelle-Aquitaine (Mme Sandrine ROUYER)

#### Partenaires

AIST 19, AIST 87, AMCO BTP, ARACT, CARSAT, MEDEF 79, 86 et 87, MSA, OPPBTP, UD 87 de la DIRECCTE

#### Période de réalisation

Action pluriannuelle sur la période du PRST3

#### Indicateurs

Nombre de formation-action (environ 6 sessions de formation sur la durée du PRST)

Nombre d'entreprises participant aux actions (environ 20 entreprises sur la durée du PRST)

Nombre de référents formés (environ 40 référents)

#### Relais de l'action

Membres du groupe

## Action n° 1.7-4 Lot Logistique et Sécurité et Lean Construction

### Contexte de l'action

La profession et les préventeurs constatent des difficultés dans la mise en place et le maintien durant les travaux :

- de dispositifs permettant d'assurer la continuité dans le temps et dans l'espace des protections collectives,
- mais également de la chaîne logistique (évolutions des personnels et matériels, moyens de levage et de manutention),
- ou encore des dispositifs d'accueil des intervenants dans des conditions acceptables.

En raison d'une mauvaise appréhension par les Maîtres d'ouvrage dans la phase conception, réalisation et incorrectement libellés lors des phases d'appel d'offre des entreprises.

### Objectifs de l'action

Permettre, par la formalisation d'un document, une prise en compte de ces 3 champs.

Cette offre sera destinée aux MOA privés sur des opérations de niveau 1 (10000H/J)

### Champ géographique de l'action

Région Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

#### Action Logistique-Sécurité

Rédaction d'un document par les membres du groupe destiné aux MOA, permettant de décliner, dès la phase conception et qui sera opposable dans les « pièces marché » et durant la phase de réalisation des travaux.

Ce document traitera de manière précise les points suivants :

- installations sanitaires du chantier (mise en place et tenue en état) ;
- logistique de chantier (aires d'évolution, accès, moyens de levage et de manutention, aires de stockage, approvisionnements des différents corps d'état) ;
- Installation et maintien dans le temps et dans l'espace des protections collectives communes ;

NB : Les MOA pourront retenir tout ou partie de l'offre.

Cette action s'inscrit dans les travaux de la Commission Santé Sécurité de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) Nouvelle Aquitaine qui a accepté de partager ses réflexions et productions sur la conception d'un lot unique appelé « Lot Logistique et Sécurité ». L'agence Nouvelle Aquitaine de l'OPPBT, la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine ainsi que la CARSAT Aquitaine sont invitées aux réunions de cette Commission et participent à la construction du projet.

#### Action « Lean construction » (DIRECCTE / OPPBT / FFB)

Zone géographique : ex région Poitou-Charentes

Retour d'expérience du projet partenarial « Lean construction » et ses effets sur :

- les chutes de plain-pied (organisation, flux, rangement, ...)
- les chutes de hauteur (mutualisation des équipements, vérification, ...).

A l'issue du bilan des 4 chantiers engagés, un retour sera réalisé auprès des professionnels sur les points positifs, les points de vigilance et les points d'amélioration.

Périmètre : Poitou-Charentes

### Public cible

- Maîtres d'ouvrage privés
- Maîtres d'ouvrage para publics (offices HLM) ;

Qui lancent des actions de niveau 1 (CSPS, + 10000H/J)

### Pilotes de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, OPPBT

### Partenaires associés

FFB, CARSAT

## Action n° 1.7-4 Lot Logistique et Sécurité et Lean Construction

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

2017 : conception

2018 : formalisation et présentation aux cibles

2019-20 : déploiement auprès des MOA

### Etat d'avancement

*Démarrage des travaux (2 réunions de travail pour déterminer le périmètre de l'action et les pistes prioritaires de travail)*

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

- Travaux par réunions de groupe de travail et aller/retours dans les itérations
- Formalisation d'un document
- Présentation du document aux cibles
- Effectivité mesurée par le nombre de Lots Sécurité Logistique attribués dans les opérations de 1<sup>er</sup> niveau

### Relais de l'action

FFB, CARSAT

## 1.8-5 Offre de service sur la prévention de l'usure professionnelle pour donner aux entreprises les moyens d'accompagner le vieillissement actif

### Contexte

En 2014, l'ANACT, la CNAMTS-DRP et la CNAV ont engagé un partenariat autour du thème « prévention de l'usure professionnelle pour un maintien durable en emploi », pour répondre aux nouveaux enjeux de report de l'âge légal de la retraite, d'allongement des carrières professionnelles, du taux d'emploi des seniors inférieur à la moyenne des pays industrialisés, de difficultés pour les entreprises de maintenir durablement les salariés en emploi en bonne santé...

L'objectif est d'unir les moyens et les compétences de ces trois institutions pour proposer aux entreprises une offre de service portant sur les thématiques de la prévention des risques professionnels et de la gestion des carrières.

En janvier 2015, l'ARACT Poitou-Charentes et la CARSAT Centre-Ouest (Retraite et Risques professionnels) ainsi que l'ARACT et la CARSAT Aquitaine se sont portées volontaires pour faire parties des 5 régions expérimentant ce dispositif d'action collective.

Auprès de 4 entreprises picto-charentaises et de 4 EHPAD aquitains, cette action, s'est déclinée en des séquences collectives suivies d'accompagnements individuels pour des mises en application pratique.

Fin novembre 2015, s'est déroulé dans les locaux de l'ANACT à Lyon, un séminaire national regroupant l'ensemble des intervenants de 5 régions. Les échanges ont permis de commencer un bilan de l'expérimentation et de proposer des perspectives de déploiement à plus grande échelle. Les entreprises ont réalisé un plan d'actions combinant à la fois la politique de prévention des risques professionnels et celle de gestion des ressources humaines. Les objectifs poursuivis par les entreprises sont à la fois de rendre leur organisation plus performante tout en permettant aux salariés de poursuivre leur vie professionnelle le plus longtemps possible dans les meilleures conditions de santé et d'employabilité.

L'année 2016 a permis de poursuivre l'action engagée auprès des entreprises accompagnées pour les aider à finaliser leur plan et les appuyer si besoin dans la mise en œuvre des actions envisagées. Des travaux de réflexions aussi bien à un niveau national que régional ont permis de capitaliser sur les éléments de l'expérimentation et de construire les bases d'une offre de service sur la prévention de l'usure professionnelle.

### Objectifs

L'objectif, pour la période 2016-2020, est de structurer, expérimenter et déployer une offre de service régionale, visant à rendre les entreprises autonomes pour la prise en charge de la prévention de l'usure professionnelle et un maintien en emploi des salariés.

Cette offre prend la forme d'une action de transfert :

- via des sessions de formation auprès des entreprises,
- via des actions de sensibilisation auprès de différents partenaires régionaux pour en faire des relais de communication et de sensibilisation.

### Périmètre géographique

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

Cette action consiste à :

- Construire des outils – Elaborer un kit de communication - Test des outils (2017)
- Transférer auprès des partenaires régionaux pour en faire des relais de communication et convaincre de l'intérêt de mettre en place une démarche de prévention de l'usure professionnelle :
  - o Communication sur l'offre de service : octobre-décembre 2017
  - o Réflexion sur un déploiement
- Transférer en direct auprès des entreprises à partir de fin 2018 :
  - o Création d'un module de formation, animé par l'ARACT, la CARSAT Centre-Ouest retraite et prévention, à destination des fonctions de direction/RH/prévention/CHSCT des entreprises sur l'ex-territoire du Poitou-Charentes : programme de formation pour mai 2017, conception de juin à décembre 2017
  - o Test des modules de formation et des outils 2017/2018 auprès d'entreprises

### 1.8-5 Offre de service sur la prévention de l'usure professionnelle pour donner aux entreprises les moyens d'accompagner le vieillissement actif

- Manifestation, films, dossier presse ou autres pour promouvoir l'action qui a été faite en s'appuyant sur les témoignages des entreprises qui en ont bénéficié en 2015 : notamment lors de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail 2017
- Réflexion sur la mise en œuvre du module de formation via les catalogues de formation institutionnels à partir de 2018

#### Cibles

Entreprises du territoire de la Nouvelle-Aquitaine

Partenaires régionaux identifiés dans le cadre du PRST (service de santé au travail, OPCA, partenaires sociaux, MSA...)

#### Pilote de l'action

ARACT (Mme Sandrine ROUYER) - CARSAT Centre-Ouest (retraite et prévention) (M. Jean-Michel JORLAND), CARSAT Aquitaine (retraite et prévention)

#### Partenaires

Services de santé au travail (AHI, ...)

#### Période de réalisation

2016-2020

#### Etat d'avancement

#### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

Kit de communication

Module de formation

Nombre de partenaires mobilisés (objectifs 6 partenaires)

#### Relais de l'action

Membres du groupe de travail

## Risques prioritaires

<b>Action n°1.10-6 Développer la connaissance des expositions aux nanoparticules en milieu de travail</b>	
<b>Contexte de l'action</b>	Le développement des nanotechnologies expose les salariés à de nouveaux risques professionnels.
<b>Objectifs de l'action</b>	Informier et prévenir les risques
<b>Champ géographique de l'action</b>	Nouvelle-Aquitaine
<b>Description de l'action</b>	Plusieurs temps sont nécessaires : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Informer, former les préventeurs</li><li>2. puis relais de l'information dans les entreprises</li><li>3. outiller les SSTi et les UT pour identifier les secteurs d'activité concernés et repérer les salariés exposés</li><li>4. favoriser la traçabilité des expositions (FE et DMST)</li><li>5. contribuer au déploiement du dispositif de veille sanitaire dédié EPINANO</li></ol>
<b>Public cible</b>	Entreprises du régime général et du régime agricole
<b>Pilote de l'action</b>	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – Mission SST (Dr Nadine RENAUDIE et Mme Maud MALEK)
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ SSTI et SA</li><li>▪ MSA</li><li>▪ UD de la DIRECCTE</li><li>▪ CARSAT Laboratoire interrégional de chimie de Bordeaux</li><li>▪ OPPBTP</li><li>▪ UIC (Délégation Nouvelle-Aquitaine)</li></ul>
<b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b>	En 2016 : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Relance des groupes de travail Limousin et Poitou-Charentes existant</li><li>▪ Organisation d'un colloque pour les préventeurs de la grande région</li></ul> En 2017 : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Accompagnement des SSTI Limousin et Poitou-Charentes engagés dans l'action ainsi que des UD dans le repérage des entreprises</li><li>▪ Création si possible d'un groupe de travail Nano en Aquitaine (démarche volontaire des SSTI Landes)</li><li>▪ Animation d'un réseau SSTI Nouvelle-Aquitaine</li></ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Manifestation régionale à destination des préventeurs</li><li>▪ Cartographie des postes exposant dans un secteur prédéterminé</li><li>▪ Outil de communication à destination des entreprises (DP, CHSCT)</li><li>▪ Métrologie par nano-badges (ou autres) à promouvoir selon les besoins (exposition potentielle ou suspecte)</li><li>▪ Espace collaboratif (portail web des ministères sociaux) pour faciliter la communication entre les groupes, favoriser la transversalité des informations, partager des documents, co construire des contenus...</li></ul>
<b>Etat d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réunion GT Limousin (DIRECCTE Limoges) les 28 septembre 2016 et 17 février 2017</li><li>▪ Réunion GT Poitou-Charentes (DIRECCTE Poitiers) le 4 octobre 2016 et le 9 février 2017</li><li>▪ Journée d'échanges « nanomatériaux : quelle place pour la santé au travail ? » à Bordeaux le 21</li></ul>

<b>Action n°1.10-6      Développer la connaissance des expositions aux nanoparticules en milieu de travail</b>
novembre 2016
<b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de postes exposants identifiés</li> <li>2. Nombre de salariés intégrés dans la cohorte EPINANO</li> </ol>
<b>Contacts (relais de l'action)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PRSE : DREAL (Contact : Delphine Maurice – site de Bordeaux) et ARS</li> <li>• Agence Santé Publique France pour EPINANO</li> <li>• DIRECCTE : Mission agriculture, éventuellement Pôle C et Pôle 3E</li> <li>• Université de Bordeaux dans le cadre de ExproPnano (Contact : Sabyne Audignon Bordeaux)</li> </ul>

<b>Action n° 1.10-7 Mieux connaître et mieux prévenir les risques émergents : perturbateurs endocriniens</b>
<p><b>Objectifs de l'action</b>            Informer/sensibiliser sur un risque émergent méconnu en milieu de travail après identification des produits les plus récents en milieu de travail</p>
<p><b>Champ géographique de l'action</b>            Nouvelle-Aquitaine</p>
<p><b>Description de l'action</b>  <u>1<sup>ère</sup> étape</u> : inventaire des substances PE et des secteurs d'utilisations  <u>2<sup>ème</sup> étape</u> : travail d'information important à mener vers des publics ciblés  <u>3<sup>ème</sup> étape</u> : action en milieu de travail : intervention dans le milieu des crèches, autres secteurs à définir tels que les que les entreprises de fabrication plastique, d'emballage alimentaire, autres... à compléter ultérieurement par une métrologie dans les ambiances de travail en fonction de l'état des connaissances</p>
<p><b>Public cible</b>            les préventeurs intervenant en milieu de travail            le milieu de l'entreprise : employeurs, salariés, IRP</p>
<p><b>Pilote de l'action</b>            DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine :            - inspection médicale du travail (Dr Nadine RENAUDIE)            - mission SST (Mme Géraldine RAFALOVICH)</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CARSAT (Pierre Lambert)</li> <li>▪ ARS (Valérie Danger, Claire Morisson)</li> <li>▪ SSTI (Dr Véronique Boniol-Maurel SISTAC 16, Dr Fabrice Michiels AIST19)</li> <li>▪ UD 33 (Virginie Chrestia-Cabane)</li> <li>▪ Centre Artémis Bordeaux</li> </ul>
<p><b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b>            2017 : Formation en interne du groupe de travail puis de nos propres équipes pour la CARSAT, les inspecteurs du travail et les services de santé au travail (relais possibles par les sociétés de médecine du travail)            Inventaire des substances et secteurs d'utilisation            2018 : Diffusion de l'information dans les entreprises avec des messages de prévention            En 2019/2020 : En fonction de l'avancée des connaissances scientifiques et de terrain, organisation d'un colloque régional sur « perturbateurs endocriniens et milieu de travail »</p>
<p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions d'informations</li> <li>▪ Création /Diffusion de supports visuels spécifiques du milieu de travail</li> <li>▪ Cahier de recommandations à destination des collectivités afin de promouvoir un environnement favorable à la santé dans les crèches (action en cours ARS)</li> </ul>
<p><b>Etat d'avancement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2016 : 2 réunions du GT (visioconférences) : 6 septembre (mise en place du groupe), 16 décembre</li> <li>▪ Réunion : le 14 mars 2017 en présentiel à Angoulême, 9 juin (visio) et 16 octobre 2017</li> </ul>
<p><b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b>            Nombre d'action d'informations menées</p>
<p><b>Contacts (relais de l'action)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PRSE Nouvelle-Aquitaine : contacts à établir</li> <li>▪ ARS /Actions de santé publique (stratégie régionale de prévention et de promotion de la santé environnementale vis-à-vis des femmes enceintes et de la petite enfance – contact Dr A. Burbaud)</li> <li>▪ Groupe phyto du PRST3</li> <li>▪ Collectivités territoriales (crèches)</li> </ul>

## Action n° 1. 10-8 Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective dans le cadre de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture

### Contexte de l'action

Un produit phytosanitaire (phytopharmaceutique) est utilisé dans l'agriculture pour protéger les cultures des parasites, de certains insectes, de champignons ou des herbes indésirables. Il est composé d'un mélange complexe associé à de la matière active, demandant une manipulation attentive de la part de l'opérateur en raison des conséquences sur les êtres vivants que son application provoque.

Un produit phytosanitaire contient des formules qui évoluent mais dont l'usage reste dangereux pour la sécurité des utilisateurs. Le stockage, la préparation, l'utilisation doivent contraindre à prendre des précautions particulières.

Les produits phytopharmaceutiques sont aujourd'hui utilisés de façon importante et constante par la majorité des travailleurs du monde agricole. Leur exposition à ces produits engendre des problèmes de santé majeurs et il a été constaté que la protection contre ces produits n'est pas encore maîtrisée.

### Objectifs de l'action

Il s'agit à la fois de mieux connaître et de faire connaître la dangerosité des produits phytosanitaires afin de mieux alerter, prévenir et protéger les travailleurs agricoles.

### Champ géographique de l'action

Les activités agricoles sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Pourront être développées toutefois, des actions locales dans le cadre de groupes de travail plus restreints.

### Description de l'action

L'objectif étant la prévention, l'information, la formation et la protection des travailleurs agricoles, les actions seront diverses pour assurer cet objectif :

- Intervention et mobilisation au sein de l'enseignement agricole
- Sensibilisation et formation pour l'évaluation des risques professionnels
- Promotion des outils de recensement (SEIRICH)
- Développement des Espaces Santé Sécurité au sein de la Nouvelle Aquitaine
- Intervention au cours de la formation des jeunes agriculteurs
- Information et harmonisation de formations pour les utilisateurs CERTIPHYTO
- Sensibilisation sur les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et les étiquetages des produits
- Animation auprès des travailleurs sur les principes de substitution, à des fins pédagogiques
- Développement de la bio-surveillance

### Public cible

les travailleurs du monde agricole, les représentants de l'enseignement agricole

### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - mission agriculture (M. François FUMERON)

Association PHYTOVICTIMES (Mme Ophélie ROBINEAU)

### Partenaires associés

ARS, Chambres consulaires, Coop de France, DRAAF, DREAL, FNSEA, FREDON, MSA, Négoces Agricoles, OS, Services de santé au travail, Universités, Cire

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

Les premiers travaux de sous-groupe commencent début 2017. L'action sur CERTIPHYTO démarrera en fin 2017.

### Moyens

Financiers : Espaces Santé Sécurité - participation au coût de la construction et de l'édition de panneaux et de brochures (cofinancements envisagés avec le programme ECOPHYTO)

Participation au colloque santé et pesticides

Pédagogiques : relecture des programmes de formation CERTIPHYTO

**Action n° 1. 10-8 – Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective dans le cadre de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture**

**Etat d'avancement**

Les travaux exposés et prévus ci-avant, sont la continuation d'action, à une autre échelle et avec d'autres moyens, issus des plans santé au travail et ECOPHYTO précédents.

**Méthodologie et indicateurs d'évaluation**

Espaces Santé Sécurité : panneaux dans 300 nouveaux points de vente en Nouvelle-Aquitaine  
Edition de 7000 brochures d'information sur les points de ventes phytosanitaires auprès des acheteurs.  
150 participants au colloque Santé et Pesticides à Bordeaux

**Contacts (relais de l'action)**

Ophélie ROBINEAU et François FUMERON

## Action n° 1.10-9 Prévenir l'exposition à l'amiante

### Contexte de l'action

Prévenir l'exposition aux risques cancérogènes et en particulier à celui de l'amiante.

Les travaux sur matériaux amiantés peuvent exposer les salariés à des risques importants pour leur santé. Depuis 2012, la réglementation du code de la santé et du code du travail en matière d'amiante a été renforcée par la modification et la rédaction de plusieurs décrets et arrêtés fixant ainsi de nouvelles exigences, de nouvelles dispositions techniques.

La Nouvelle-Aquitaine a comme spécificité de regrouper tous les types de risques d'exposition à l'amiante :

- des bâtiments construits avant 1997, et principalement dans les HLM qui contiennent dans 80% des cas des matériaux amiantés (MCA)
- des chantiers de retrait d'amiante (environ 4 000 par an) et de petites interventions sur MCA.
- des centres de démantèlement fixes dont deux centres techniques SNCF
- l'unique usine de broyage et de destruction d'amiante de France (Risques très spécifiques)
- une base de démantèlement de navires spécialisé dans le désamiantage
- la branche aéronautique qui réalise des travaux sur MCA lorsque des avions sont modifiés.

De nombreuses branches d'activité sont donc concernées non seulement dans le BTP, dans les métiers de la maintenance, de l'aéronautique, du transport, du nettoyage...

L'environnement et les populations sont également impactés par l'occupation de bâtiments contenant de l'amiante et par des travaux susceptibles de les exposer indirectement.

Une coordination entre les différents acteurs de prévention, avec les branches concernées et avec les administrations est indispensable pour améliorer la prévention.

### Objectifs de l'action

Agir en amont et pendant la phase de travaux pour améliorer la prévention et réduire les risques d'exposition à l'amiante. A cette fin le PRST3 permettra la mise en place :

- d'information, sensibilisation et communication auprès des salariés,
- d'une sensibilisation des services de santé pour structurer un relai pérenne au sein des services,
- d'un module de formation continue pour les IUT, CFA, Bac pro
- d'alertes,
- d'études,
- d'actions de branche avec prise en compte des spécificités régionales et avec ciblage les populations susceptibles d'être les plus exposées.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

Actions de sensibilisation, de rappels réglementaires et de contrôles, dès la phase de repérage.

En phase de travaux, actions vis-à-vis des maîtres d'ouvrages et intervenants techniques.

Prise en compte des différentes populations.

Plusieurs sous actions ont été validées par le sous-groupe amiante du PRST3 :

- Information et sensibilisation par l'organisation de deux colloques ; l'un à POITIERS pour cibler les maîtres d'ouvrages du nord de la Nouvelle-Aquitaine, l'autre à PESSAC pour cibler les différents acteurs du sud Nouvelle-Aquitaine.
- Extension de la coordination entre administrations et intervenants en prévention sur la Nouvelle-Aquitaine en particulier avec l'ARS, les CARSAT, le CNRACL, la DREAL, la DIRECCTE NA et l'OPPBT
- Sensibilisation à la prévention avec comme vecteur le repérage du dossier technique amiante (DTA) auprès des maires et hôpitaux.
- Présentation et diffusion du « Guide DCE pour les Maîtres d'Ouvrage »
- Etude pénibilité en phase de désamiantage et groupe de travail « bonnes pratiques »
- Prise en compte des différentes populations et branches d'activité (Périmètre en cours de discussion)
- Réalisation et diffusion de plaquettes d'information (synthèses réglementaires, conseils techniques...) pour les assureurs, notaires, chambres de commerce,...

## Action n° 1.10-9 Prévenir l'exposition à l'amiante

- Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs concernés pour la réalisation d'un module de formation continue pour les IUT, CFA, Bac pro. Premiers travaux avec les CFA BTP et CFA industrie.
- Réunions d'échanges avec des médecins référents et des IPRP, et coordination (sous réserve)

### Public cible

Maîtres d'ouvrages publics et privés, opérateurs de repérages, maitres d'œuvres, entreprises de désamiantage, du BTP, de la maintenance, du transport, CHSCT, médecins du travail, centres de formation, Laboratoires...

### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – Mission SST – UCR Amiante (Mme Béatrice KISSIEN-SCHMIT)

### Partenaires associés

AHI, ARS, l'association de victimes : CAVAM, CARSAT Aquitaine et Centre Ouest, CEREMA, CNRACL, CPME, DREAL, FO, FAC d'ergonomie, ISPED, OPPBTP, MEDEF, UDES, UNSA,

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

- Réunions du sous-groupe amiante en 2017 (Février-juin-octobre).
- Certains dossiers ont débutés en 2016 (Ex : Etude pénibilité sur le chantier du pont d'Aquitaine, Guide pour la constitution des dossiers de consultation des entreprises de retrait ou d'encapsulation)
- Un colloque est organisé le 19 octobre 2017 pour le sud Nouvelle Aquitaine, un autre colloque est prévu au premier trimestre 2018 pour le nord Nouvelle Aquitaine 2018/2019 :
- Comité de pilotage et de suivi des actions en 2018 et 2019 (2 à 3 fois /an)
- Création et diffusion de plaquettes réglementaires et/ou techniques
- Constitution d'un groupe technique 2018/2019 associant préventeurs et branche du génie civil pour mise en place d'un cahier des charges de « bonnes pratiques » et de propositions d'améliorations techniques en lien avec le rapport de l'IUT HSE Ergonomie de Bordeaux.
- Coordination entre DIRECCTE et CARSAT pour diffusion et présentation du guide DCE
- Coordination ARS, CNRACL et centres de gestion territoriaux pour la sensibilisation DTA
- Actions de branches en association avec l'OPPBTP
- Colloques informant sur l'actualité réglementaire après publication des décrets et arrêtés techniques annoncés par la DGT en 2018. L'actualité scientifique et technique sera également diffusée.

### Etat d'avancement

- Etude « pénibilité en phase de désamiantage » présentée fin 2017 au colloque de PESSAC
- Guide « consultation des entreprises » première présentation à Limoges 29/11/16
- Pôle amiante interinstitutionnels aquitain en cours d'élargissement à la Nouvelle Aquitaine.
- Réunion du pôle amiante le 16/ 12/16 pour valider les actions 2017

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs :

- Nombre d'entreprises et d'acteurs présents aux réunions et colloques
- Augmentation des plans de retraits dans les secteurs soumis à l'enquête DTA
- Augmentation de la couverture géographique des actions de l'inspection du travail (Outil DELPHE)

### Contacts (relais de l'action)

Béatrice KISSIEN-SCHMIT

## Action n° 1.10-10 Prévention effective des risques chimiques : silice cristalline

### Contexte de l'action

En Nouvelle-Aquitaine, il existe une grande variété de secteurs d'activité (carrières produisant des granulats siliceux, fonderies, prothésistes dentaires, producteurs de céramiques, d'éléments en béton, filtration sur terres de diatomées ...) dont les salariés peuvent être exposés à des poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire : cancérigène groupe 1 d'après le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Au niveau national, en comparant le nombre de cas incidents attribuables au nombre de cas ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre des tableaux de MP, Santé Publique France (ex -INVS<sup>2</sup>) relève un contexte de sous déclaration. En effet, à peine 1 % à 5,5 % des cas de cancers broncho-pulmonaires relevant du régime général de sécurité sociale attribuables à une exposition professionnelle à la silice sont reconnus en maladie professionnelle (tableau 30 bis).

Au niveau régional, le secteur de la construction est concerné en premier lieu au regard du nombre de salariés exposés. Des procédés constructifs fréquents (travaux sur surfaces bétonnées en particulier...) peuvent générer des émissions importantes de poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire.

La prise en compte et la maîtrise du risque d'exposition aux poussières contenant de la silice cristalline par les entreprises sont variables selon les secteurs et apparaissent particulièrement insuffisantes dans le secteur de la construction. Ce constat s'inscrit dans un contexte durable de forte activité de construction dans l'agglomération bordelaise (logements, bureaux et infrastructures) avec une volonté politique nette d'augmenter massivement la population de 700 000 à 1 million d'habitants d'ici 2030.

Au final, la promotion de moyens de prévention efficaces permettrait d'améliorer cette situation dans différents secteurs d'activité.

L'exposition aux poussières contenant de la silice cristalline est souvent concomitante à l'exposition à d'autres agents chimiques et à d'autres catégories de risques (TMS, risque de chutes, vibrations, bruit) renforçant l'impact d'une action de prévention sur ce sujet.

### Objectifs de l'action

Améliorer la prise en compte et la maîtrise du risque d'exposition aux poussières de silice cristalline par les entreprises.

1. Amener les entreprises à une prise de conscience du risque poussière « silice cristalline »
2. Améliorer la prise en compte de ce risque dans le document unique (intégration dans l'analyse des risques et dans le plan d'action)
3. Promouvoir des mesures de prévention allant au-delà d'une protection individuelle sommaire (substitution, évolution de procédés, mesures collectives techniques et organisationnelles, EPI adapté le cas échéant)
4. Faire monter en compétence les personnels en charge de la santé sécurité sur ce thème

Cette action pourrait s'inscrire dans le renforcement de l'effectivité et de l'efficacité des dispositions en assainissement des lieux de travail.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine (avec déclinaison en fonction des spécificités territoriales)

### Description de l'action

1. Collecter et réaliser des mesures de l'empoussièrement (métrologie) dans les secteurs retenus en entreprises, sur chantiers ou carrières et les capitaliser.
2. Etablir un guide de bonnes pratiques
3. Organiser des actions collectives de sensibilisation des entreprises
4. Organiser des actions de formation auprès d'entreprises.
5. Interventions en entreprises sur des situations de travail ciblées: inciter à la mise en œuvre d'une démarche de prévention du risque chimique.
6. Promouvoir la substitution ou l'évolution du procédé lorsque possible
7. Promouvoir la protection collective pour réduire l'empoussièrement au plus bas niveau possible

<sup>2</sup> INVS : Institut National de Veille sanitaire

## Action n° 1.10-10 Prévention effective des risques chimiques : silice cristalline

### Public cible

- les entreprises de Nouvelle Aquitaine: employeurs, salariés, IRP
- Fédérations professionnelles appartenant aux secteurs retenus

### Pilote de l'action

CARSAT Aquitaine (P. LAMBERT)

### Partenaires associés

1. OPPBTP
2. DIRECCTE
3. SIST : ayant inscrit ou qui envisage d'inscrire la silice cristalline dans leur projet de service
4. MSA Gironde

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action : 2017-2020

2017 : finalisation des contours de cette action après la mise en place du groupe de travail

2018/2020 planning à définir avec le groupe

### Moyens

- Réunions d'information
- Prélèvements par les agents mis à disposition par la CARSAT / IPRP des SIST partenaires du projet
- Laboratoire de chimie CARSAT Aquitaine pour effectuer des analyses
- Guide de bonnes pratiques

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

A définir par le groupe de travail : (quelques pistes : Nombre d'actions de prélèvements, Nombres d'interventions, réalisation d'un guide de bonnes pratiques)

### Contacts (relais de l'action)

CARSAT Aquitaine

## Action 1.15-11 Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied

### Contexte de l'action

Problématique et enjeu régional : les chutes de hauteur restent aujourd'hui l'une des premières causes d'accidents du travail, notamment dans le BTP où elles représentent 16 % des accidents et sont la première cause d'accidents graves et mortels (30 % des décès). Dans le secteur agricole, les chutes de hauteur représentent 12,4 % des accidents du travail chez les agriculteurs et 9,4 % chez les salariés agricoles. C'est également la première cause de décès (23 %) chez les agriculteurs.

**Ce risque représente un enjeu de sécurité majeur au regard de la vie des personnes et de la performance des entreprises.**

### Objectifs de l'action

Sensibiliser à travers des actions d'information de terrain et d'étude l'ensemble des acteurs du territoire sur les questions de prévention des risques professionnels liés aux chutes.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

#### - **Sous action 1 : action de terrain chutes de hauteur** (déclinaison de l'action nationale)

Action de suivi des CARSAT et de l'OPPBTP sur 300 entreprises (20 – 50 salariés) sur la région ALPC sur certains numéros de risques (gros œuvre, couverture, menuiserie, ravalement).

- **Information** via une prise de rendez-vous
- **Diagnostic initial** effectué en entreprise et sur chantier
- **Accompagnement**, à la demande de l'entreprise, en termes de conseil, de formation, de pistes d'amélioration ou d'aide au financement à l'achat de matériel
- **Diagnostic final**

Action de suivi sur 3 ans : 2015 – 2017

Périmètre : Nouvelle-Aquitaine

#### - **Sous action 2 : action échafaudage**

Mise en lien des actions des institutions afin d'informer, d'orienter, d'aider et de s'assurer de la mise en place des moyens de protection collective :

- **DIRECCTE**
  - action de terrain « contrôle chantier ciblé échafaudage » avec diagnostic
  - fiche à destination des petites entreprises (employeurs et salariés) sur leurs obligations, rédigée en plusieurs langues
- **CARSAT**
  - action de contrôle et injonction
  - participation au financement (échafaudage modulaire (NF), remorquage, volant d'escalier)
  - habilitation des organismes de formation (échafaudage roulant)
- **OPPBTP**
  - participation au financement complémentaire (recette, SYAM, ...)

Périmètre : Nouvelle-Aquitaine

#### - **sous action 3 : Action « filets »**

Approfondir la connaissance sur l'utilisation des filets en tant que protection collective en sous face. Il existe :

- des normes sur la construction et l'utilisation
- une recommandation de la CNAMTS (R446)
- un cadrage réglementaire.

Cependant, il reste une grande partie de flou sur les points d'ancrage, leur nombre au m<sup>2</sup> et leur propriété élastique. La CARSAT, l'OPPBTP et la DIRECCTE souhaitent approfondir les connaissances sur ce sujet afin que les entreprises puissent améliorer leur prévention des risques lors de la pose de filets.

Périmètre : Nouvelle-Aquitaine

## Action 1.15-11 Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied

### Public cible

Acteurs du BTP : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, coordonnateur SPS, branches professionnelles, employeurs.

### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – Mission SST (M. Aurélien MANSART)

### Partenaires associés

DIRECCTE, CARSAT Aquitaine, CARSAT Centre-Ouest, OPPBTP, FFB, CAPEB

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

Janvier à décembre 2018

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

Définis pour chaque sous action

### Relais de l'action

Partenaires de l'action

## Action 1.17-12 Prévenir les Risques Psychosociaux

### Contexte de l'action

L'axe stratégique 1 du troisième Plan Santé Travail donne la priorité à la prévention primaire et au développement de la culture de prévention. Il s'agit notamment d'agir sur des risques ciblés prioritaires, dont les risques psychosociaux.

Pour avancer vers cet objectif un groupe de travail composé de partenaires sociaux et institutionnels a été mobilisé par la DIRECCTE afin d'identifier des actions susceptibles d'être déclinées en Région Nouvelle-Aquitaine.

Au travers de repères théoriques partagés, des priorités méthodologiques ont été définies tout comme certains axes de travail et un programme d'actions opérationnelles.

### Objectifs de l'action

L'objectif général des travaux est de conduire des actions partenariales tournées vers une diffusion des postulats de la qualité de vie au travail sous forme d'informations - sensibilisations, de formations, de la structuration d'une offre de service régionale, d'outillages, de guides et d'accompagnements divers.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

Dans le cadre de l'axe stratégique défini par le PST3, et en lien avec les besoins du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, plusieurs initiatives ont été retenues. Les précisions quant au déploiement opérationnel de ces initiatives sont détaillées en annexe.

- Initiative opérationnelle 1 : ateliers de sensibilisation, soirées-débat, conférences.
- Initiative opérationnelle 2 : Information - Formation
- Initiative opérationnelle 3 : Créer un annuaire des ressources afin de structurer davantage l'offre de services pour mieux la diffuser
- Initiative opérationnelle 4 : Prévenir, outiller, évaluer et pérenniser les démarches de prévention des RPS sur la prise en charge du risque suicidaire

### Public cible

Entreprises, partenaires Sociaux, salariés, encadrants, directions.

### Pilote de l'action

ARACT Nouvelle-Aquitaine (Mme Sandrine ROUYER) – CARSAT Centre-Ouest (M. Jean-Michel JORLAND)

### Partenaires associés

ARACT, ARS, CARSAT, DIRECCTE, CGT, MEDEF, MSA, Services de santé au travail, UDES, UNSA, Université de Bordeaux

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

Le déploiement de l'ensemble des actions s'effectuera sur la période du PST3. Les calendriers d'exécution des actions sont précisés dans les annexes.

### Moyens

La mobilisation des partenaires et des moyens spécifiques à chaque action est précisée dans chaque fiche action.

### Etat d'avancement

Prochaine réunion le 20/03/2018

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

La méthodologie et les indicateurs d'évaluation spécifiques à chaque action sont précisés dans la présentation des fiches actions proposées par le groupe de travail

### Relais de l'action

Définis pour chaque fiche action

<b>Action n° 1.23-13 - Prévenir les risques routiers professionnels (lors des chantiers temporaires de route et de bord de route)</b>
<p><b>Contexte de l'action</b></p> <p>Les chantiers temporaires (petits chantiers de BTP, élagages, chantiers forestiers ...) sont source de risques aussi bien pour les professionnels que pour les usagers de la route.</p> <p>Il existe à ce jour trop peu de démarches de prévention mises en œuvre sur le terrain.</p> <p>Cette situation tient en partie du fait que l'évaluation des risques professionnels ne prend pas en compte ces situations.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser les branches professionnelles concernées, les chefs d'entreprises, ainsi que les collectivités territoriales et les concessionnaires de réseaux (ERDF, GRDF, ENGIE, Orange, Saur, SNCF...)</li> <li>2. Sensibiliser les formateurs des établissements d'enseignement professionnel</li> </ol>
<p><b>Champ géographique de l'action</b></p> <p>Creuse/Corrèze/Haute-Vienne</p>
<p><b>Description de l'action</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les cibles concernées (entreprises, branches ...) et les relais pertinents pour être des référents</li> <li>2. Elaborer l'argumentaire et le formaliser (brochure, présentations ...)</li> <li>3. Sensibiliser / former des référents au sein des cibles afin qu'ils forment les responsables de structures</li> <li>4. Informer les institutionnels de la prévention de l'action</li> <li>5. Réunir les relais annuellement</li> </ol>
<p><b>Public cible</b></p> <p>Branches professionnelles - Entreprises</p>
<p><b>Pilotes de l'action</b></p> <p>CARSAT Centre-Ouest (M. Jean-Michel JORLAND) – DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine (Mme Maud MALEK-DEDIEU)</p>
<p><b>Partenaires associés :</b></p> <p>CFE-CGC,  OPPBT, Services de Santé au Travail, STL,  CAPEB ? FNB ? CGPME ? FRTP ?</p>
<p><b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. fin 2016</li> <li>2. 1er trimestre 2017</li> </ol>
<p><b>Moyens</b></p> <p>Brochure - Rencontres, réunions</p>
<p><b>Etat d'avancement</b></p> <p>Prochaine réunion le 24 janvier 2018</p>
<p><b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b></p> <p>Nombre d'acteurs sensibilisés  Nombre de réunions de branches, métiers  Nombre d'entreprises sensibilisées  Intégration de l'évaluation des risques liés aux chantiers temporaires dans le DUER</p>
<p><b>Contacts (relais de l'action)</b></p> <p>Alain SARRADE (CARSAT CO)  Maud MALEK-DEDIEU (DIRECCTE)</p>

## Axe stratégique 2 : qualité de vie au travail, maintien en emploi et performance

### 2.2-14 Qualité de Vie au Travail

#### Contexte de l'action

L'axe stratégique 2 du troisième Plan Santé Travail invite à s'appuyer sur la qualité de vie au travail pour promouvoir la santé, le maintien en emploi et la performance économique et sociale de l'entreprise. Il s'agit donc ici de tracer un chemin où le travail n'est plus considéré comme un facteur de dégradation de la santé mais comme un moyen permettant de construire simultanément une santé globale des acteurs du travail et une efficacité des organisations.

Pour avancer vers cet objectif un groupe de travail composé de partenaires sociaux a été mobilisé par la DIRECCTE afin d'identifier des actions susceptibles d'être déclinées en Région Nouvelle-Aquitaine.

Le groupe a produit des repères théoriques partagés. Des priorités méthodologiques ont aussi été posées tout comme certains axes de travail et un programme d'actions opérationnelles.

#### Objectifs de l'action

L'objectif général des travaux est de conduire des actions partenariales tournées vers une diffusion des postulats de la qualité de vie au travail sous forme de sensibilisations, d'informations, de formations, d'outillages, de guides et d'accompagnements divers.

#### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

#### Description de l'action

Dans le cadre de l'axe stratégique défini par le PST3, et en lien avec les besoins du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, plusieurs initiatives ont été retenues. Les précisions quant au déploiement opérationnel de ces axes sont détaillées en annexe.

- Initiative opérationnelle 1 : la sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de la QVT (Annexe 1)
- Initiative opérationnelle 2 : valoriser le développement d'un management de qualité en « faisant-école » auprès des managers, en diffusant les bonnes pratiques et en soutenant les projets d'innovation managériale (Annexe 2)
- Initiative opérationnelle 3 : espaces de discussion et construction sociale du travail (Annexe 3)
- Initiative opérationnelle 4 : mettre les technologies numériques au service de la qualité de vie au travail, questionner les temps et les espaces de travail (Annexe 4).

#### Public cible

Entreprises, partenaires Sociaux, salariés, encadrants, directions, acteurs relais des filières et des territoires, organismes de formations initiales et continues.

#### Pilote de l'action

ARACT Nouvelle-Aquitaine (Mme Sandrine ROUYER)

#### Partenaires associés

ARACT, CARSAT, DIRECCTE, MSA, OPPBTP, Partenaires Sociaux, Services de santé au travail, Consulaires, ARS, OPCA, Universités, organismes de formation, Acteurs des filières et des territoires, Région Nouvelle-Aquitaine, mutuelles,....

#### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

Le déploiement de l'ensemble des actions s'effectuera sur la période du PST3. Les calendriers d'exécution des actions opérationnelles sont précisés dans les annexes.

#### Moyens

La mobilisation des partenaires et des moyens spécifiques à chaque initiative est précisée dans la présentation des initiatives définies par le groupe de travail

## 2.2-14 Qualité de Vie au Travail

### **Etat d'avancement**

Les orientations stratégiques et les éléments de définition ayant été stabilisés, le groupe de travail a d'ores et déjà défini un programme d'actions opérationnelles qui seront engagées dès 2017.

### **Méthodologie et indicateurs d'évaluation**

La méthodologie et les indicateurs d'évaluation spécifiques à chaque initiative sont précisés dans la présentation des initiatives définies par le groupe de travail

### **Contacts (Relais de l'action)**

DIRECCTE, CARSAT, ARACT, Partenaires Sociaux, Services de santé au travail, OPPBTP, MSA, ARS, Consulaires, OPCA, Universités, organismes de formation, Acteurs des filières et des territoires, Région Nouvelle-Aquitaine, mutuelles,....

## Action n° 2.6-15 Maintien en emploi

### Contexte de l'action

Le parcours professionnel des travailleurs salariés ou indépendants peut être perturbé par des événements survenant dans leur parcours de santé (accident, maladie). Le maintien en emploi peut alors remis en cause du fait de l'inadéquation entre l'état de santé et les contraintes du poste de travail.

Le repérage précoce et l'accompagnement des travailleurs exposés au risque de perte de leur travail est un enjeu important dans ce contexte.

Une approche individuelle associée à une démarche collective de ces situations est à valoriser en mutualisant et en coordonnant les actions menées par les différents partenaires du maintien, en les faisant connaître auprès des travailleurs, des entreprises, des branches professionnelles et des professionnels de santé.

### Objectifs de l'action

Prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs salariés et indépendants durant leur parcours professionnel : en situation de travail ou en arrêt de travail

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description des actions (cf. fiches d'action en annexe)

- Identifier, clarifier, formaliser les relations avec les OPCA-OPACIF afin de permettre aux salariés en arrêt de travail de bénéficier d'actions d'évaluation, d'information et de conseil
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux droits pour les travailleurs en risque de désinsertion
- Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils concourant au maintien en emploi
- Autour des travailleurs atteints de maladies chroniques, poursuivre et aider à structurer les démarches « conduite de projet » et les méthodologies de maintien, monter des actions collectives par territoire ou branches professionnelles, mobiliser et outiller les acteurs des sphères privée et professionnelle
- Mettre en place d'un circuit de détection des travailleurs indépendants fragilisés et prise en charge par une cellule permettant une orientation vers les partenaires pouvant soutenir leur projet professionnel

### Public cible

Travailleurs salariés et indépendants. Un focus sur les travailleurs atteints de maladie chronique évolutive pourrait être fait afin de coordonner les différentes actions proposées par les partenaires

### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – inspection médicale du travail (Dr Catherine DALM)

### Partenaires associés

DIRECCTE, CARSAT, AGEFIPH, ARACT, RSI, MSA, ARS, OPCA-OPACIF, SSTI, SAMETH, FIPHFP, CRP Tour de Gassies, organisations patronales et syndicales....

### Déroulement de l'action et calendrier prévisionnel

durée du PRST3 - Calendrier à définir en comité de pilotage

### Moyens

Mise en place d'un comité de pilotage chargé du suivi et de la coordination des actions et comprenant les représentants des institutions porteuses d'actions

### Etat d'avancement

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

Ces indicateurs sont définis dans chaque fiche d'action.

En cas de focus retenu sur les maladies chroniques évolutives, les indicateurs seront mutualisés et traités au niveau du comité de pilotage

### Contacts (relais de l'action)

Dr Catherine DALM, DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine

## 2.7-16 Maladies Chroniques Evolutives

### Contexte de l'action

Le monde du travail doit composer avec une augmentation des salariés atteints de maladies chroniques évolutives (MCE). On estime qu'elles concernent aujourd'hui 15% de la population active. Cette "confrontation" aux MCE soulève de nouveaux enjeux pour les entreprises. Les effets générés par la chronicité et l'évolutivité des affections peuvent en effet perturber les processus et les collectifs de travail. Prise de traitements, fatigue, déconcentration, absentéisme sur de brèves mais fréquentes périodes : autant de variabilités individuelles que les organisations du travail ont du mal à gérer. Quant aux managers, ils ne sont généralement pas outillés pour faire face à ces contraintes : gestion des arrêts de travail, répartition du travail dans les collectifs avec équité.

Face aux MCE, la réponse des entreprises reste aujourd'hui très individuelle, circonscrite au prisme médical et souvent fonctionnant grâce à la solidarité du collectif de travail. Or, cette approche individuelle trouve vite ses limites. L'évolution de la maladie dans certains cas mène malheureusement à des restrictions importantes incompatibles avec le travail et aboutissent parfois à des licenciements pour inaptitude.

Pour les organisations du travail comme pour les malades, la prise en compte des MCE appelle donc une démarche collective de maintien dans l'emploi, conduite comme véritable projet d'entreprise et portée par les directions. Un changement de paradigme opéré et défendu par l'ARACT Nouvelle Aquitaine, très active depuis plusieurs années sur les enjeux des MCE en termes de maintien en emploi est à soutenir.

Aborder les MCE par le prisme du maintien dans l'emploi offre des opportunités intéressantes en termes de réflexion collective sur les organisations du travail, et les situations de travail.

Cette vision globale implique la coopération de l'ensemble des acteurs engagés dans les différentes sphères : médical, travail, politique. Or, ces acteurs sont extrêmement nombreux et relèvent de systèmes propres, assez cloisonnés (par pathologies, publics, dispositifs...).

Lier les enjeux des MCE aux ressorts d'une stratégie de maintien en emploi, c'est déployer un important programme de sensibilisation et d'information, auprès des directions d'entreprises, des partenaires sociaux, du management, des médecins de ville et les divers acteurs de la santé au travail, des associations de malades, des pouvoirs publics.

Depuis 10 ans, l'ARACT mène un projet visant à réduire, voire prévenir la désinsertion professionnelle en favorisant le maintien dans l'emploi pour les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives dans le cadre d'un projet « MCE & Travail ». A cette occasion, elle a développé des démarches projet en entreprise et des méthodologies spécifiques centrées sur le travail qui cherchent à identifier les impacts de diverses pathologies (VIH, sclérose en plaques, cancer, diabète,..) sur le travail. Cette méthodologie d'intervention est aujourd'hui stabilisée.

Aujourd'hui, un travail de formation et d'information doit être construit afin de diffuser plus largement ces méthodologies auprès d'acteurs relais.

### Objectifs de l'action

- Poursuivre la construction de démarches « conduite de projet » auprès des entreprises publiques et privées afin de favoriser le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques ;
- Aider à structurer ces démarches et ces méthodologies de maintien dans l'emploi autour des questions du travail réel et de son organisation ;
- Monter des actions collectives par territoires ou branches professionnelles (cluster, bassin d'emploi) afin de travailler, au-delà des PME, avec des artisans, indépendants, TPE ;
- Mobiliser et outiller les acteurs des sphères privé et professionnelle (médecins du travail, IT, consultants, Sameth, partenaires sociaux...).

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

Le PRST-3 est l'occasion de transférer aux régions Poitou-Charentes et Limousin les démarches mises en place en Aquitaine depuis 10 ans

## 2.7-16 Maladies Chroniques Evolutives

### Description de l'action

- Diffuser la méthodologie stabilisée dans le cadre du projet MCE & Travail
- Elaborer un contenu de formation et outiller les acteurs relais : consultants, partenaires sociaux, Sameth, managers, RH, équipe pluridisciplinaires santé au travail
- Développer des actions en entreprise et poursuivre le travail entrepris sur une offre de service à l'attention des PME et TPE
- Aider les entreprises à mettre en place des projets stratégiques en développant des organisations plus souples conciliant qualité de vie au travail des personnes atteintes de MCE et performance de l'organisation
- Favoriser l'insertion et le maintien en emploi des personnes malades
- Poursuivre l'élargissement à de nouvelles thématiques proches, en particulier les affections cardio-vasculaires

### Public cible

Toutes les entreprises PME/PMI et les salariés, les indépendants et artisans  
Les acteurs relais : SSTI, UT, partenaires sociaux, référents handicapés, RH

### Pilote de l'action

ARACT Nouvelle-Aquitaine (Mme Dominique BARADAT)

### Partenaires associés

Comité de pilotage : AGEFIPH, DIRECCTE, CARSAT, ARS, RSI, CCI, Chambre des métiers, Associations des malades, CIS, Partenaires sociaux

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

2016 : Stabilisation de la démarche et méthodologie d'intervention en PME, travaux pour une adaptation de la méthodologie aux TPE, poursuivre la réflexion en élargissant vers d'autres pathologies (affections cardio-vasculaires, p. ex.)

2017/2020 : débattu avec le COPIL le 8 décembre 2016 (sensibiliser l'ensemble des acteurs relais de la région Nouvelle-Aquitaine, création d'une offre de service pour les PME/TPE de la région, formation d'un réseau d'intervenants, ...)

### Moyens

Articulation avec l'axe 2.7 du PST-3 (INCA/DGT/ANACT/ARACT/AGEFIPH/...)

Lien avec les autres problématiques du PRST-3, et en particulier les questions de QVT et de maintien dans l'emploi - Articulation avec le Copil MCE existant en ex-Aquitaine

### Etat d'avancement

Actions en cours

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

- Démarches individuelles (diagnostic conseil et accompagnement) pour des entreprises régionales (PME/PMI)
- Travailler sur la mise en place d'actions d'informations collectives et expérimentations (clusters, clubs d'entreprises, Tiers lieux, groupes : ex. Maisadour)
- Expérimentations d'une méthodologie adaptée aux très petites entreprises, les artisans et les indépendants, TPE et construction d'un projet de mutualisation et de reclassement au sein d'un territoire ou d'un métier
- Nouvelle pathologie : affections cardio-vasculaires
- Mise en place d'un réseau de consultants, formés pour intervenir sur la thématique MCE & travail
- Poursuite de l'enrichissement et mise à jour du site internet et développement d'outils de transferts (réseaux sociaux, ...)
- Communications et formation/sensibilisation à la demande d'acteurs relais, en particulier les RUC et IT en Aquitaine
- Poursuite des collaborations universitaires ergonomie, psychologie du travail
- Communications et organisations de manifestations

### Contacts (relais de l'action)

ARACT Aquitaine : Michael Goetz, directeur, et Dominique Baradat, chargée de mission

## Transversalité santé au travail – santé publique

<b>Action n° 2.9-17 Favoriser la collaboration entre autorités en charge de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires</b>
<b>Contexte de l'action</b> <p>Les signalements d'évènements de santé inhabituels en milieu professionnel, reçus et traités par Santé publique France, sont de plus en plus fréquents. Ils concernent potentiellement plusieurs acteurs locaux et régionaux, et peuvent susciter des réponses retardées, dispersées, parfois incohérentes. Afin de fournir une réponse réactive, adaptée et coordonnée aux signalements et alertes en santé travail, Santé publique France déploie depuis 2008 un dispositif régionalisé : les GAST, Groupe d'Alerte en Santé Travail. Expérimenté en Aquitaine, le dispositif GAST a été mis en place progressivement dans les autres régions. Un GAST est composé de membres permanents, spécialistes des risques pour la santé d'origine professionnelle et de l'épidémiologie d'investigation : médecins de l'Inspection Médicale régionale du travail (DIRECCTE) et de la Consultation de pathologies professionnelles (CHU) et épidémiologistes de Santé publique France (Cellule d'intervention en région (Cire) et Direction santé travail). L'activité du GAST consiste à valider et évaluer les signalements issus du milieu professionnel qui parviennent à l'ARS, puis à décider collégialement d'une investigation si elle s'avère nécessaire et à formuler des recommandations en termes d'actions à mettre en œuvre.</p>
<b>Objectifs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Consolider le dispositif en Aquitaine et l'étendre aux territoires Limousin et Poitou-Charentes (prise en compte de la réforme territoriale)</li><li>▪ Promouvoir le dispositif via des actions de communication notamment lors d'interventions dans les Sociétés de médecine du travail, les services de santé au travail, et par la valorisation dans différentes publications (bilan des signalements, plaquette d'information, etc...)</li></ul>
<b>Champ géographique de l'action</b> <p>Nouvelle-Aquitaine</p>
<b>Description de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intégration de nouveaux membres du GAST (médecins de l'inspection régionale du travail et de la Consultation de pathologies professionnelles)</li><li>▪ Réalisation d'une plaquette d'information régionale et d'un bilan des signalements / présentation du dispositif</li></ul>
<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ensemble des travailleurs de la région</li><li>▪ Services de santé au travail</li></ul>
<b>Pilote de l'action</b> <p>Santé publique France (Direction des régions représentée par la Cire Nouvelle-Aquitaine et Direction Santé Travail)</p>
<b>Copilote</b> <p>DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - Inspection Médicale du Travail (Docteur Florence FERNET)</p>
<b>Partenaires associés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ CHU de Bordeaux : Centre de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)</li><li>▪ ARS : Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires (CVAGS)</li></ul>
<b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b> <p>2017 : prise de contact des nouveaux membres du GAST et mise en place du dispositif au sein de la Nouvelle-Aquitaine</p> <p>2017-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- promotion du dispositif</li><li>- traitements des dossiers sur l'ensemble de la région selon les sollicitations</li></ul>
<b>Moyens</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Edition d'une plaquette de présentation du dispositif GAST (prise en charge par Santé publique France)</li><li>▪ Moyens humains</li></ul>

**Action n° 2.9-17 Favoriser la collaboration entre autorités en charge de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires**

**Méthodologie et indicateurs d'évaluation :**

- Présentation du dispositif aux Services de Santé au Travail
- Publication d'un bilan annuel (en fonction du nombre de signalement)
- Diffusion de la plaquette d'information régionale
- Elaboration et diffusion d'un bulletin alerte en santé travail 1 à 2 fois par an à destination des médecins du travail et des membres du GAST (Disponible sur le site de Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Alertes-en-sante-travail/Bulletin-des-reseaux-de-surveillance>)

**Contacts (relais de l'action)**

- DIRECCTE - Inspection médicale du travail

## Action n°2.13-18 Promouvoir un environnement de travail favorable à la santé dans les structures hospitalières

### Contexte de l'action

Réception de courriers d'alerte de structures hospitalières quant au suivi médical des agents en lien avec un manque de médecins du travail MTPH (médecine du travail des personnels hospitaliers).

### Objectifs de l'action

Objectif principal : améliorer la qualité de vie au travail des agents des structures hospitalières.

Objectifs secondaires :

- optimiser le fonctionnement des services MTPH,
- anticiper les départs des médecins du travail,
- réaliser un état des lieux des ressources sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine,
- engager des réflexions en cohérence avec la politique des ARS et les groupements hospitaliers de territoire.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

1<sup>ère</sup> étape : réaliser un état des lieux

2<sup>ème</sup> étape : analyser les questionnaires et rédiger une note de synthèse

3<sup>ème</sup> étape : alerter les autorités compétentes et développer un espace transversal d'échanges

### Public cible

Services de santé au travail propres aux établissements de santé (services MTPH)

### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - inspection médicale du travail (Dr Nadine RENAUDIE et Dr Isabelle BUISSON-VALLES)

### Partenaires associés

ARS – ARACT – Université Bordeaux et Limoges (chefs de service santé au travail)

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

Etats des lieux des services MTPH en 2016

### Moyens

- administration de l'enquête et analyse des questionnaires par l'Inspection médicale du travail,
- création de liens avec des institutions partenariales.

### Etat d'avancement

Recueil des informations auprès des médecins du travail identifiés au sein des CH et CHU de Nouvelle-Aquitaine

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

- nombre d'établissements questionnés en Nouvelle-Aquitaine
- comparatif entre les différents établissements questionnés de la région Nouvelle-Aquitaine
- puis comparatif Nouvelle-Aquitaine avec d'autres régions

### Contacts (relais de l'action)

- ARS et les délégations départementales
- Universitaires

## Axe support : dialogue social et système d'acteurs

### Dialogue social

#### Action 3.1-19 Encourager la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (EPFH) et la qualité de vie au travail

##### Contexte de l'action

L'ANI du 19 juin 2013, étendu par arrêté du 15 avril 2014, est pérennisé par la loi du 17 août 2015 (art. L. 2242-17 nouveau du code du travail) sur la QVT EPFH.

Aquitaine et Poitou-Charentes sont des territoires d'excellence EPFH depuis 2013, 2016 pour le Limousin. Des plans d'action des partenaires sociaux et des acteurs publics sont mis en œuvre pour les entreprises, en priorité les PME depuis 2014. Une action en direction des petites et très petites entreprises est conduite avec l'UPA et le Conseil Régional. Les textes et les domaines d'action pour les accords EPFH ont été adaptés pour favoriser la santé, la sécurité au travail et la QVT.

##### Description de l'action

- Informer des dispositions et ressources existantes (publication et site internet)
- Sensibiliser des relais : soutenir les dynamiques des partenaires sociaux de branches interprofessionnelles ou territoriales, les réseaux existants sur Nouvelle-Aquitaine (OPCA, chambres consulaires, réseaux de consultants...)
- Accompagner collectivement les PME
- Disposer d'une base de bonnes pratiques montrant la faisabilité et l'intérêt des actions en collectant les données disponibles des organismes partenaires
- Favoriser les formations sur la QVT EPFH en direction des entreprises, des partenaires sociaux des représentants du personnel
- Utiliser les dispositifs légaux existant mis à disposition du système d'inspection du travail

##### Objectifs de l'action

- Mettre en synergie les réseaux EPFH et QVT en Nouvelle-Aquitaine
- Accompagner les PME pour des accords ou plan d'action opérationnels
- Valoriser les bonnes pratiques
- Obtenir un nombre significatif d'accords ou plan d'action QVT EPFH

##### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – mission dialogue social du Pôle Travail (M. Patrice POUZET)

##### Déroulement de l'action

- Publication de documents d'information en direction des entreprises
- Adaptation des réseaux existants
- Adoption d'un plan d'action régional QVT EPFH
- Diffusion des bonnes pratiques
- Suivi de la mise en œuvre de la fiche action du SIT

##### Partenaires associés

Partenaires sociaux, ARACT, SSTI, organismes de formation, DRDFE

##### Moyens

Moyens des acteurs mobilisés FSE, DIRECCTE, DRDFE

##### Calendrier prévisionnel

- Construction des nouveaux partenariats Nouvelle-Aquitaine à partir de l'existant
- Publication de brochures dès la publication des textes « rescrits » et BDES notamment
- Conception et mise en place d'un plan d'actions à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2018

##### Etat d'avancement

- action prioritaire QVT de l'ARACT : brochure en cours de publication
- 1<sup>ère</sup> réunion du réseau EPFH Nouvelle-Aquitaine en octobre 2015 et travaux de l'ARACT en 2016
- document de travail réseau EPFH Nouvelle-Aquitaine élaboré : réunions à fixer

**Action 3.1-19 Encourager la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (EPFH) et la qualité de vie au travail**

**Indicateurs**

Suivi des accords et plan d'action EPFH et étudier la faisabilité d'indicateurs sur les accords QVT

**Contact (relais de l'action)**

Patrice POUZET, chargé de mission « dialogue social » du Pôle Travail - DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine

## Action 3.6-20 Poursuivre la montée en compétence des IRP, agir sur la qualité de la formation des représentants du personnel CHSCT

### Contexte de l'action

Le décret en matière de qualité de la formation professionnelle est entré en application le 01.01.2017. La région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un référentiel de formation des élus de CHSCT reconnu nationalement, élaboré par l'Etat et la CARSAT. Les CHSCT, présidents et secrétaires, ont été réunis avec succès par département en 2015 dans le cadre du PRST2 ; le principe du maintien de cette modalité d'action a été retenu.

### Description de l'action

- 1 - Mise en place d'une démarche qualité pour les organismes de formation des élus de CHSCT
  - Qu'est-ce qu'une action CHSCT de qualité ? définitions des critères opérationnels (dialogue social, pluridisciplinarité, analyse à priori et à posteriori, les méthodes, les études ...)
  - organiser une animation des organismes de formation de CHSCT
  - organiser l'exploitation des bilans annuels.
- 2 - Organiser chaque année des réunions départementales des présidents et secrétaires des CHSCT

### Objectifs de l'action

- 1 - Se doter d'outils et de paramètres pour mesurer une montée en qualité des organismes de formations agréés. Mettre en place, dans le cadre du PRST, un lieu de suivi de cette politique de montée en qualité.
- 2 - Instituer des temps réguliers de transmission de messages coordonnés et d'outils des institutions en direction des CHSCT pour accroître l'efficacité de la prévention en entreprise.

### Pilotes de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – mission dialogue social du Pôle Travail (M. Patrice POUZET)

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

### Partenaires associés

Partenaires sociaux, ARACT, CARSAT, OPPBTP, MSA, organismes de formation, UDES, Université de Bordeaux, un Service de Santé au Travail

### Etat d'avancement

Réunions du 30.11.2016 CARSAT DIRECCTE et du jeudi 16 février 2017 à 14 h à l'unité départementale de la DIRECCTE de la Charente

### Indicateurs

- nombre de réunions
- nombre de participants
- grille de qualité
- nombre de réunions d'animation des organismes de formation
- nombre de réunions des secrétaires et présidents des CHSCT
- fiche d'évaluation des réunions par les participants

### Contacts (relais de l'action)

- Patrice POUZET, chargé de mission « dialogue social » du Pôle Travail - DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
- Alain RUHER, CARSAT Aquitaine

## Système d'acteurs et offre de services PME-TPE

### Action n° 3.7-21 Accompagner les personnes compétentes en santé sécurité dans leur mission

#### Contexte de l'action

La loi de réforme de la médecine du travail du 20 juillet 2011 et ses décrets d'application du 30 janvier 2012 introduisent un nouvel intervenant pour aider l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels afin d'en avoir une meilleure maîtrise (art. L.4644-1 et R.4644-1 et suivants du Code du travail).

La personne compétente contribue à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail (par exemple : il participe à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques, propose des moyens de prévention adaptés ...).

Tous les employeurs sont concernés par cette obligation de désigner un référent santé sécurité, quels que soient l'effectif et l'activité de l'entreprise.

#### Objectifs de l'action

Accompagner une démarche de professionnalisation des référents en santé sécurité dans les TPE

#### Champ géographique de l'action

Creuse/Corrèze/Haute-Vienne

#### Description de l'action

- Recenser les personnes compétentes désignées et formées par les partenaires (OPPBT, CARSAT, STL)
- Poursuivre le club des référents santé sécurité et sensibiliser les référents à des thématiques santé sécurité
- Faire nommer et faire former des référents d'une zone d'activité qui par la suite ces référents intégreront le club
- Accompagner le Programme d'Amélioration de la Santé au Travail dans l'Artisanat (PASTA) de la chambre des métiers

#### Public cible

Personnes compétentes des TPE-PME

#### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – mission SST du Pôle Travail (Mme Maud MALEK-DEDIEU)  
AMCO BTP (D. TOULOUSE)

#### Partenaires associés

MSA, OPPBT, Services de Santé au Travail, STL, CFE-CGC

#### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

2017-2018

#### Moyens

Réunions

#### Etat d'avancement

Action en cours

#### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

- Nombre de référents formés
- Nombre de référents participants aux réunions du club

#### Relais de l'action

Dr TOULOUZE (AMCO BTP) - Maud MALEK-DEDIEU (DIRECCTE)

## Connaissances, données et recherche

Action n° 3.10-22 Améliorer les connaissances sur les pathologies en lien avec le travail
<p><b>Contexte de l'action</b></p> <p><b>PNST :</b></p> <p>Développer des actions de recherche, si possible en partenariat, sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Connaissance de l'impact sur la santé</b> et des enjeux de prévention des nouvelles technologies et des nouvelles organisations du travail</li><li>• Compréhension des <b>effets de la multi-exposition sur un même poste de travail</b> (effets de synergie, d'annihilation, notamment dans le cas d'exposition simultanée à plusieurs produits chimiques, etc.)</li><li>• <b>Compréhension de l'impact physiologique différencié des situations de travail en fonction du sexe.</b></li></ul> <p><b>Enjeu régional et national</b> car il s'agit du seul programme actuel permettant d'approcher les prévalences des affections.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Augmenter le taux de participation des médecins afin d'affiner les résultats régionaux pour obtenir une analyse plus précise des professions et secteurs d'activité à risque et pour repérer les pathologies émergentes.</li><li>▪ Renforcer les connaissances et les systèmes de données et les rendre plus opérationnels.</li></ul>
<p><b>Champ géographique de l'action</b></p> <p>Nouvelle-Aquitaine</p>
<p><b>Description de l'action</b></p> <p>L'objectif du programme est d'améliorer les connaissances sur les pathologies en lien avec le travail, de les quantifier et d'en suivre les évolutions dans le temps.</p> <p>Pour ce faire, différents indicateurs ont été retenus : l'estimation du taux de prévalence des maladies à caractère professionnel (MCP) par rapport à la population salariée régionale selon le sexe, l'âge, la catégorie sociale et le secteur d'activité ainsi qu'une mise en exergue des agents d'exposition professionnelle associés.</p> <p>Les médecins du travail signalent sur une période de quinze jours toutes les pathologies diagnostiquées en lien avec le travail et non indemnisées par un régime de sécurité sociale, suivant un protocole validé.</p>
<p><b>Public cible</b></p> <p>Tous les salariés/ toutes les entreprises en Nouvelle-Aquitaine</p>
<p><b>Pilotes de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - Inspection Médicale du Travail (Docteur Florence FERNET)</li><li>▪ Santé Publique France</li></ul>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>ORS – SSTI- CARSAT Aquitaine et Centre Ouest</p>
<p><b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Confrontation de données entre les maladies professionnelles et l'enquête Maladies à Caractère Professionnel des années 2011 à 2015 en Aquitaine : parution des résultats prévue en 2017</li><li>▪ Mise en place d'une enquête unique sur la nouvelle région en 2017 avec de nouvelles conventions</li><li>▪ Evaluation fin 2017 et convention unique en 2018 ?</li><li>▪ Mutualisation des résultats à partir de 2017</li><li>▪ Analyse des données et rédaction d'une plaquette de restitution commune sur les 3 ex-territoires</li></ul>
<p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Organisation d'un recueil de données sur 2 semaines en 2017 puis deux quinzaines par an</li><li>▪ Temps de MIRT et d'épidémiologiste</li><li>▪ Saisie de données</li><li>▪ Financement de l'ORS</li></ul>

**Action n° 3.10-22 Améliorer les connaissances sur les pathologies en lien avec le travail**

**Etat d'avancement**

- 23 septembre 2016 : 1<sup>ère</sup> réunion commune Direccte/Santé Publique France/ORS
- 6 décembre 2016 : Comité Technique National
- 2017 : une quinzaine prévue au 2<sup>ème</sup> semestre
- Analyse des données en cours pour la confrontation de données MP-MCP

**Méthodologie et indicateurs d'évaluation**

- Nombre de médecins du travail participants au programme par quinzaine
- Nombre de signalements reçus
- Nombre et types de publications de résultats des quinzaines MCP région Nouvelle-Aquitaine

**Contacts (relais de l'action)**

1. Santé Publique France
2. ORS
3. SSTI
4. CARSAT

**Action n° 3.13-23 Développer une méthodologie d'analyse des données sur les conditions de travail et évaluer les résultats du PRST**

**Contexte de l'action**

Les questions relatives aux informations statistiques et qualitatives utiles pour cibler les actions de prévention et évaluer leur impact sont complexes. Cette complexité relève du sujet lui-même mais aussi des bases statistiques actuellement disponibles.

La définition de la santé au travail couvre un champ très large puisqu'un consensus social parle désormais de bien-être au travail. Il ne s'agit donc plus uniquement de prévenir les accidents et les maladies liées à des risques particuliers mais aussi d'intervenir pour une qualité de vie au travail à partir d'une approche pluri-factorielle.

Les principaux indicateurs qui permettent actuellement de caractériser la santé au travail sont relatifs soit à l'exposition aux risques grâce à l'enquête SUMER, soit à la sinistralité grâce aux statistiques AT-MP de la CARSAT et de la MSA. Ces statistiques ont pour vocation de quantifier les personnes exposées et les personnes victimes d'AT-MP par secteur d'activité, elles sont bien connues des acteurs de la prévention mais leurs limites sont aussi connues. Les observations des acteurs de la prévention sont donc essentielles pour compléter ce corpus de connaissances. Des enquêtes plus ponctuelles permettent aussi d'enrichir ces données.

Le ciblage des actions de prévention sur un grand territoire comme la Nouvelle Aquitaine est actuellement réalisé à partir d'un consensus sur 3 thèmes : la gravité du risque, la fréquence d'exposition et le nombre de personnes exposées.

L'évaluation des actions de prévention se fait généralement à partir d'indicateurs relatifs à l'activité des préventeurs déployée au cours de l'action.

Dans ce contexte, des marges de progrès existent pour construire et organiser de nouvelles données et informations pour cibler les actions au plus près des préoccupations des préventeurs. La question des indicateurs d'évaluation, quant à elle, reste encore à construire.

**Objectifs de l'action**

L'objectif général est de développer les connaissances en matière de conditions de travail et de santé au travail en travaillant en partenariat pour mettre en place un processus de production de connaissances en région.

Le second objectif est de définir des indicateurs et tableaux de bords susceptibles de rendre visible l'évolution de la santé au travail dans la région via les actions du PRST.

Le troisième objectif est d'évaluer les résultats du PRST.

**Champ géographique de l'action**

Nouvelle-Aquitaine

**Description de l'action**

- Réaliser l'inventaire des productions, expertises et ressources disponibles sur la Nouvelle-Aquitaine
- Mettre en place les complémentarités entre la santé au travail et la santé publique
- Mettre en place une méthodologie de travail pour mieux exploiter l'existant et organiser la production de données
- Faire une analyse partagée et construire collectivement des indicateurs pertinents
- Prendre en compte la dimension territoriale et contextualiser les données au regard du contexte économique et des conditions d'emploi des salariés
- Tendre à une analyse globale des parcours des salariés qui vivent aussi des périodes de chômage
- Organiser les modalités de communication et de diffusion des analyses produites en étant vigilants à leur appropriation par les acteurs du niveau régional jusqu'aux acteurs locaux

**Public cible**

Membres du CROCT, les acteurs régionaux de la prévention

**Pilote de l'action**

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – Service Etudes, Statistiques, Evaluation (SESE)

**Action n° 3.13-23 Développer une méthodologie d'analyse des données sur les conditions de travail et évaluer les résultats du PRST**

**Partenaires associés**

CARSAT Aquitaine et Centre-Ouest  
ARACT Nouvelle- Aquitaine  
OPPBTP Nouvelle-Aquitaine  
DIRECCTE : MIT, Inspecteur du travail, service études  
SSTI : AHI Bordeaux  
CIRE  
ORS  
INSEE  
ISPED  
Pôle Emploi

**Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action**

2017/2020

**Moyens**

**Etat d'avancement**

**Méthodologie et indicateurs d'évaluation**

**Contacts (relais de l'action)**

Pascal CHAUSSEE (DIRECCTE)

## **Annexes**

*Annexe 1 : fiches Initiatives QVT*

*Annexe 2 : fiches actions RPS*

*Annexe 3 : fiches actions Maintien en emploi*

*Annexe 4 : glossaire*

## Action 1 : Sensibilisation des acteurs du territoire à la QVT à ses enjeux

Cette initiative s'inscrit dans :

→ L'Axe stratégique 2 du PST3 - Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise

→ L'objectif opérationnel 4 - Qualité de vie au travail

→ L'action 2.1 -Valoriser le développement d'un management de qualité

<b>Contexte de l'action</b> La notion de qualité de vie au travail reste encore parfois floue pour un certain nombre d'acteurs. Est-ce un concept ? Est-ce une démarche ou une méthode ? Est-ce un objectif ? Est-ce une responsabilité ? Pour aider les acteurs à mieux comprendre les différents enjeux que recouvre la QVT, la présentation d'initiatives concrètes constitue un levier pédagogique majeur, qu'il s'agisse de présentation portée par des acteurs relais ou de témoignage direct de structures s'étant engagées dans cette voie.
<b>Objectifs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de QVT au travers d'exemples et de témoignages concrets</li><li>- Placer le travail et l'organisation du travail au cœur des enjeux et montrer l'intérêt de hisser la QVT au rang des indicateurs de performance de l'entreprise</li></ul> Expérimenter en entreprise et dans les territoires pour capitaliser, puis, transférer.
<b>Champ géographique de l'action</b> Nouvelle Aquitaine
<b>Description de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Interventions expérimentales</li><li>- Diffusion d'expériences via des témoignages (dirigeants, intervenants en entreprises, salariés, représentants du personnel, managers) lors de manifestations</li></ul>
<b>Public cible</b> Directions, Managers, IRP, étudiants, lycéens, Branches et filières, acteurs territoriaux (communautés d'agglomération,...)
<b>Pilote de l'action</b> ARACT
<b>Partenaires associés</b> CARSAT, Acteurs de la prévention, Région, acteurs relais, consulaires, OPCA, Médias,...
<b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b> : 2017/2020
<b>Moyens</b> A définir
<b>Etat d'avancement</b>
<b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b> Nombre d'acteurs sensibilisés
<b>Contacts (relais de l'action)</b>

## Action 2 : Valoriser le développement d'un management de qualité en « faisant-école » auprès des managers, en diffusant les bonnes pratiques, et en soutenant les projets d'innovation managériale.

Cette initiative s'inscrit dans :

→ L'Axe stratégique 2 du PST3 : Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise

→ L'objectif opérationnel 4 : Qualité de vie au travail

→ L'action 2.1: Valoriser le développement d'un management de qualité

### Contexte de l'action

Le rôle de l'encadrement apparaît comme déterminant dans la mise en œuvre de la QVT.

En effet, selon l'étude commanditée par l'ANACT dans le cadre de la SQVT 2013, les principaux facteurs de qualité de vie au travail pour les salariés, sont, après l'intérêt du travail :

- l'épanouissement dans le travail pour 86 % des salariés,
- l'équilibre de vie : la conciliation vie privée / vie professionnelle (lien pour 86% dont très fort pour 40%)
- la reconnaissance (lié à la qualité de vie au travail pour 84% dont 44% très fort).

Cette étude met également en évidence qu'une bonne qualité de vie au travail a un impact fort sur l'engagement des salariés (96%), sur l'ambiance de travail, les relations dans l'entreprise (96%), la qualité du travail réalisé (95%), la santé des salariés (94%), la productivité (91%).

Management et QVT sont donc fortement imbriqués, et la conduite d'une réflexion sur ce que sont les bonnes pratiques managériales, du point de vue du manager, pourrait venir poser les bases d'un premier travail sur ce sujet.

Aujourd'hui la formation initiale des managers inclut encore rarement des repères sur l'Homme au travail et plus spécifiquement sur la notion de QVT comme courroie de transmission entre le bien-être au travail et la performance (ou l'efficacité) de l'entreprise.

### Objectifs de l'action

- L'objectif sera d'initier une dynamique QVT à destination des managers sur les territoires, d'amener les participants à partager leurs pratiques et à repérer quelques leviers managériaux mobilisables en faveur de la QVT.
- Sensibiliser les managers en poste et les futurs managers.
- Permettre aux structures formant les futurs managers d'intégrer plus largement des repères sur l'homme au travail et sur la QVT dans les enseignements.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

Animation sur les territoires de groupes de co-développement à destination de l'encadrement :

- partage de bonnes pratiques
- identification de leviers managériaux.

Intervention au sein des écoles et transferts d'outils pédagogiques

### Public cible

Encadrement (intermédiaire) entreprises privées et publiques - Managers en formation, école de formation des futurs managers.

### Pilote de l'action

ARACT

### Partenaires associés

CARSAT, Ecoles,...

<b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b> 2017/2020
<b>Moyens</b> Organiser 5 réunions par territoire à destination de cibles semblables.
<b>Etat d'avancement</b>
<b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation :</b> Nombre de participants et nombre de réunions programmées Capitalisation des enseignements selon des modalités à définir à destination du grand public.
<b>Contacts (relais de l'action)</b>

### Action 3 : Espaces de discussion et construction sociale du travail

Cette initiative s'inscrit dans :

→ L'Axe stratégique 2 du PST3 : *Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise*

→ L'objectif opérationnel 4 : *Qualité de vie au travail*

→ L'action 2.2: *Promouvoir auprès de tous les acteurs de l'entreprise la qualité de vie au travail comme une démarche stratégique reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail »*

#### Contexte de l'action

La question de l'expression des salariés renvoie à divers registres ; celui des lois Auroux mais aussi aux expériences de cercles de qualité ou de management participatif.

Les espaces de discussion sont encore largement considérés comme des temps non productifs qui ne s'inscrivent pas directement dans le temps de travail opérationnel. La possibilité pour les salariés de s'exprimer sur leur travail, sur ses conditions de réalisation et sur la manière dont il pourrait être transformé demeure encore très faible en France, comparativement à d'autres pays européens (5<sup>ème</sup> étude EWCS).

La question des espaces de discussion se heurte aussi à des acteurs qui peuvent rester passifs ou rarement formés. Le fait qu'ils n'abordent pas toujours la réalité et les contraintes du travail peut aussi constituer un terreau d'insatisfactions voire de défiance (« réunionite »).

Par ailleurs, l'existence d'espaces de discussion ne garantit ni leur efficacité ni la satisfaction auprès des salariés ou de la hiérarchie. Il s'agit donc de les évaluer à l'aune des transformations positives qu'ils engendrent.

#### Objectifs de l'action

- Aider les entreprises à cartographier ce qui est discuté (ou pas) et l'efficacité des temps de débat.
- Inciter les entreprises à repenser les espaces de discussion internes et, plus largement, l'expression des salariés vis-à-vis du fonctionnement et des objectifs du travail. La question du débat autour du travail est particulièrement nécessaire dans le cadre des projets de transformation ou d'investissement.
- Promouvoir les espaces de discussion et faire monter les entreprises en compétences sur ce sujet

#### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

#### Description de l'action

- Sensibiliser les entreprises sur les enjeux de l'expression sur le travail et des potentiels effets en termes de performance et de qualité de vie au travail.
- Aider les entreprises dans l'objectivation et l'analyse des dispositifs de discussion existants (lexique, outil de cartographie et outil d'évaluation).
- Guider les entreprises dans la mise en œuvre de temps dédiés à la prise en compte du travail réel.
- Former managers et salariés à la conduite de réunions.
- Faire la promotion des « commissions QVT » comme des temps privilégiés pour mettre collectivement en débat le travail actuel et construire socialement le travail futur

#### Public cible

Directions, encadrement intermédiaire, entreprises privées et publiques, clubs d'entreprises

#### Pilote de l'action

ARACT

#### Partenaires associés

DIRECCTE, CARSAT, SSTI, Consulaires, MSA, OPPBTP, Mutuelles,...

<b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b> 2017/2020
<b>Moyens</b>
<b>Etat d'avancement</b>
<b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Expérimentation d'entreprises</li><li>- Témoignages</li></ul>
<b>Contacts (relais de l'action)</b>

## Action 4 : Mettre les technologies numériques au service de la qualité de vie au travail, questionner les temps et les espaces de travail.

Cette initiative s'inscrit dans :

→ L'Axe stratégique 2 du PST3 : Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise

→ L'objectif opérationnel 4 : Qualité de vie au travail

→ L'action 2.3: Mettre les technologies numériques au service de la qualité de vie au travail dans le cadre du dialogue social

### Contexte de l'action

L'articulation du temps de travail doit permettre de concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Les temps de travail et les déplacements professionnels des salariés doivent aussi interpellier les acteurs du territoire (communautés d'agglo,...).

Par ailleurs, le législateur prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de formaliser les modalités du droit à la déconnexion (Loi n°2016-1088 du 8 août 2016, art. 55).

### Objectifs de l'action

- Promouvoir et favoriser les démarches QVT aujourd'hui conduites et accompagnées dans le cadre de projets expérimentaux, afin de valoriser et de diffuser les bonnes pratiques observées
- Impulser des actions fortes au sein des entreprises (charte,...)
- Outiller sur la régulation collective de l'usage des outils numériques

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

Cette action pourra se décliner en plusieurs initiatives.

#### Phase d'état des lieux

Il s'agit à ce niveau de prendre connaissance des actions, outils et démarches déjà existantes. Plusieurs sujets seront ainsi explorés : Autodiagnostic, sensibilisation sur l'impact des outils numériques sur les conditions de travail (Utilisation des boîtes mails, articulation des temps de vie,...), démarche visant à mettre en place de chartes....

#### Phase de sensibilisation

Plusieurs sujets pourront être abordés dans le cadre de cette phase (Qualité de Vie au Travail, utilisation du mail,...).

Ces sensibilisations pourront prendre des formes différentes : mise en place d'espaces de discussion sur un Territoire, au niveau d'une filière autour d'un sujet (Qualité de Vie au Travail, articulation des temps de vie à organiser en lien avec les Territoires, utilisation des outils du numérique tel que le mail,...).

#### Phase de construction d'une offre de service aux entreprises

Cette offre sera construite par les partenaires à partir des éléments recueillis.

Il pourrait s'agir de mettre en place :

1. Cluster Territorial sur la question des temps de vie en partenariat avec un acteur Territorial (collectivité type agglo,...). Ce cluster permettrait à partir de diagnostic des besoins de quelques entreprises d'identifier des actions territoriales à mettre en place.
2. Mise en place d'un autodiagnostic construit à partir des résultats de l'état des lieux – développement et promotion. Un outil spécifique aux obligations portant sur le droit à la déconnexion pourrait aussi être envisagé.

<p>3. Actions collectives (logique filière et/ou territoriale) visant à accompagner des entreprises, identifier des pistes et développer dans chaque groupe des outils/ au sujet. Il s'agirait notamment d'amener les entreprises dans une logique d'accord unique.</p> <p>4. Réflexion autour d'un baromètre.</p> <p>5. Un événement visant à présenter la démarche, témoignage d'entreprises, et présentation des outils développés tels que la charte, accord,...</p> <p><b>Phase de mise en place de cette offre de service.</b></p>
<p><b>Public cible</b> TPE/PME</p>
<p><b>Pilote de l'action</b> ARACT</p>
<p><b>Partenaires associés</b> CARSAT, FNSEA, SSTI, MSA,ARS</p>
<p><b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b> 2017/2020</p>
<p><b>Moyens</b></p>
<p><b>Etat d'avancement</b></p>
<p><b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b> Livrables : Production d'un guide de pratiques d'entreprises. Argumentaire sur l'impact sur la santé. 10 entreprises touchées.</p>
<p><b>Contacts (relais de l'action)</b></p>

## PRST3 - Fiche action RPS

<b>Action n° 1-17-12 – Prévenir les risques psychosociaux</b> <b>Initiative opérationnelle 1 – ateliers de sensibilisation, soirées-débat, conférences...</b>	
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Depuis la première définition des Risques Psycho-Sociaux (RPS) conçue par des experts universitaires dans les années 2000, de nombreuses actions de communication ont été déployées sur les différentes régions françaises, auprès de tous les acteurs du monde du travail jusqu'à aujourd'hui. Et si désormais le concept Qualité de Vie au Travail (QVT) recouvre (en partie) le vocable des RPS dans certains cas, les situations « sensibles » au travail perdurent, malgré toute la bonne volonté des préventeurs et l'énergie investie par toutes et tous en entreprise ou association, en établissement public ou collectivité locale. Les études investiguant les conditions de travail nous le rappellent malheureusement régulièrement : relevé de stress en lien avec les restructurations et les réformes diverses en territoire, croissance des conflits interpersonnels, agressions récurrentes sur les lieux de travail...</p> <p>Le groupe de travail pluridisciplinaire RPS PRST3 souhaite continuer à informer, sensibiliser et outiller tous les acteurs en territoire en matière de prévention des risques psychosociaux, qu'ils soient dirigeant(e)s, cadres dirigeant(e)s, RH, représentants du personnel, salariés, futurs actifs, préventeurs, du champ public ou privé, de tous secteurs d'activité.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	Sensibiliser à la prévention des risques psychosociaux et burn-out / bore-out tous les acteurs d'entreprise.
<b>Champ géographique de l'action</b>	Région Nouvelle-Aquitaine
<b>Description de l'action</b>	Ateliers dynamiques (interactifs) de prévention des RPS, conférences, soirées débat,...
<b>Public cible</b>	Entreprises (surtout TPE/PME), employés, agents, acteurs de la santé publique
<b>Pilote de l'action</b>	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, CARSAT Centre Ouest, ARACT Nouvelle-Aquitaine.
<b>Partenaires associés</b>	Membres du groupe Prévention des RPS PRST3 N.A.
<b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b>	2016/2020
<b>Moyens</b>	<p>Humains : DIRECCTE/CARSAT Centre-Ouest/ARACT Nouvelle-Aquitaine /SST...</p> <p>Financiers : DIRECCTE et autres</p> <p>Logistiques : à définir</p>
<b>Etat d'avancement</b>	
<b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de participants dont d'entreprises, dont de salariés, de fonctionnaires....</li> <li>▪ Nombre de manifestations</li> </ul>
<b>Contacts (relais de l'action)</b>	ARACT Nouvelle-Aquitaine ACIST23, CARSAT Centre Ouest, ARS, autres acteurs en territoire Nouvelle-Aquitaine

## Action n° 1-17-12 – Prévenir les risques psychosociaux

### Initiative opérationnelle 2 – campagne de communication déclinée au plan territorial Information - Formation

#### Contexte de l'action

Aujourd'hui, nous constatons dans les entreprises que de nombreux travailleurs sont isolés et démunis face aux effets des risques psychosociaux. Ils ne possèdent pas les concepts qui leur permettraient de comprendre et d'exprimer ce qu'ils vivent et ressentent. Ainsi, ils ne peuvent ni agir ni prendre la distance nécessaire vis-à-vis de leur contexte professionnel.

Par ailleurs, ils ne trouvent pas dans leur environnement d'interlocuteurs susceptibles de les aider à exprimer leur vécu ou de comprendre celui-ci.

Il apparaît donc nécessaire de diffuser de la connaissance sur les facteurs psychosociaux de risque au travail et leurs effets tant individuels que collectifs dans un objectif de prévention.

#### Objectif de l'action

Diffuser les repères qui permettent aux salariés, agents des différentes fonctions publiques et à leur entourage de mieux comprendre et de pouvoir faire face aux situations qu'ils rencontrent. Plus globalement, ces repères pourront permettre à l'ensemble de la société civile d'accéder à une culture de la prise en compte des Risques psychosociaux.

Cette diffusion sera réalisée par la mise à disposition de module de sensibilisation via les sites internet des différents partenaires (DIRECCTE, ARS, CARSAT, ARACT, Service de santé au travail, MSA, RSI, ...)

#### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

#### Description de l'action

Réalisation d'une plateforme de formation / information dans le cadre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux.

Phase 1 : élaboration du message à diffuser auprès du public cible - ingénierie pédagogique, élaboration des modules d'e-formation

Phase 2 : réalisation de chaque module de sensibilisation et des supports pédagogiques associés

Phase 3 : mise en ligne, test, et mise à jour

#### Public cible

Acteurs de l'entreprise et leur entourage - Société civile

#### Pilote de l'action

Cette action multi partenariale a vocation à être portée par l'ensemble des partenaires en regard de leurs champs de compétence respectifs (DIRECCTE, ARS (plateforme santé mentale), Service de santé au travail, ARACT, CARSAT, ...).

#### Partenaires associés

ARS, SSTI, partenaires sociaux, MSA, RSI, ...

#### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

- 2017-2018 : construction des modules
- 2018-2019 : réalisation des supports pédagogiques : vidéo, papier, ...

#### Moyens

A déterminer au fur et à mesure de l'évolution du projet

Développement d'une solution internet : il sera peut-être envisagé de faire appel à un prestataire externe - Hébergement sur site internet

#### État d'avancement

Réalisation de l'ingénierie du projet en cours.

#### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

Mise en ligne des modules de sensibilisation, indice de fréquentation, ...

#### Contacts

DIRECCTE, ASSTV86, ARACT Nouvelle-Aquitaine, CARSAT Centre Ouest

## Action n° 1-17-12 – Prévenir les risques psychosociaux

**Initiative opérationnelle 3 – impulser et coordonner une offre de services régionale et nationale en matière de RPS - créer un annuaire des ressources afin de structurer davantage l'offre de services pour mieux la diffuser**

### Contexte de l'action

Depuis 2006, chaque PRST en France, via ses partenaires institutionnels et/ou acteurs associés, a déployé une offre de services spécifique adaptée aux besoins de son territoire et répondant aux attentes nationales.

Le nouveau PST 2016/2020 ainsi que la mise en œuvre de la réforme territoriale appellent une plus grande convergence et coordination de moyens et d'actions sur tous les territoires, territoires qui ont vu pour certains leur périmètre géographique s'étendre de manière conséquente (exemple de la région Nouvelle Aquitaine (N.A.) composée désormais de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes).

### Objectifs de l'action

- Structurer davantage l'offre de service « Prévenir les Risques Psycho-Sociaux » (PRPS PRST) entre partenaires institutionnels et acteurs associés territoriaux
- Créer ou mettre à jour un annuaire des ressources
- Diffuser plus largement cette offre de services (site internet de formation / information confère fiche action N°2)

### Champ géographique de l'action

Région Nouvelle Aquitaine

### Description de l'action

- Structurer et étoffer davantage l'offre de services (en interne) : partager en premier lieu l'offre de services disponible au sein des 12 territoires et auprès de tous les acteurs existants.
- Créer ou mettre à jour un annuaire des ressources à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.
- Diffuser plus largement cette offre : mettre en ligne sur le site internet du PRST N.A. toute la documentation élaborée jusqu'ici par les différents acteurs.

### Public cible

- Tous les acteurs institutionnels préventeurs en région
- La population active

### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, Aract Nouvelle-Aquitaine, Carsat Centre Ouest.

### Partenaires associés

Membres du groupe PRPS PRST en région Nouvelle-Aquitaine

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

2017/2018

### Moyens

- Humains : à définir
- Financiers : à définir
- Logistiques : à définir

### Etat d'avancement

*Existence d'un annuaire des ressources d'ores et déjà en ex région Limousin*

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

- Nombre d'annuaires diffusés / nombre de consultation sur le site internet

### Contacts (relais de l'action)

- ARACT Nouvelle-Aquitaine, ACIST23
- Autres acteurs en territoire N.A

<b>Action n° 1-17-12 – Prévenir les risques psychosociaux</b>
<b>Initiative opérationnelle 4 – Prévenir, outiller, évaluer et pérenniser les démarches de prévention des RPS sur la prise en charge du risque suicidaire</b>
<p><b>Contexte de l'action</b></p> <p>En France, près d'un décès sur 50 est un suicide. Près de 70 % des personnes qui se suicident souffraient d'une dépression (diagnostiquée ou non). Le suicide, action de se donner volontairement la mort, fait partie d'un ensemble d'actes appelés conduites suicidaires : suicide, tentative de suicide, idées suicidaires, crise suicidaire, équivalents suicidaires. La conduite suicidaire est un véritable processus pouvant comporter des recherches de solutions, puis des idées suicidaires qui, lorsqu'elles se figent, mènent à des scénarios suicidaires.</p> <p>Un suicide ou une tentative de suicide constitue une situation d'urgence à gérer dans l'entreprise, notamment si l'acte suicidaire s'est produit sur le lieu du travail : appel des secours spécialisés, protection des collègues confrontés à la scène de l'acte suicidaire, dissimulation visuelle des lieux où la scène s'est déroulée, information de la famille, etc. C'est aussi un signal d'alerte pour l'entreprise. L'extrême souffrance de la personne qui passe à l'acte peut témoigner (au-delà de l'impasse existentielle dans laquelle elle se trouve) d'une situation de malaise plus largement répandue dans l'entreprise. La prévention des suicides au travail passe donc d'abord par une démarche globale de prévention des risques psychosociaux et, en cas de passage à l'acte, par une analyse de l'acte suicidaire.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transférer des actions mis en place en Poitou Charentes afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs autour du risque suicidaire</li> <li>▪ Former l'ensemble des acteurs et préventeurs</li> </ul>
<p><b>Champ géographique de l'action</b></p> <p>Nouvelle-Aquitaine</p>
<p><b>Description de l'action</b></p> <p>Le Groupe PRST RPS en Poitou Charentes a réalisé, depuis plusieurs mois, des formations auprès des acteurs de la prévention et de la santé autour du risque suicidaire en entreprise. L'objectif est de structurer et formaliser une formation commune à l'ensemble des acteurs pour la région NA. A travers le travail engagé et ses retours d'expériences, apporter une réflexion théorique et pratique sur la démarche à engager.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former l'ensemble des acteurs et préventeurs,</li> <li>• Accompagner les entreprises face à des événements traumatiques.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p> <p>Tous les acteurs institutionnels préventeurs intéressés en région : Service de santé au travail, DIRECCTE, ARS, CARSAT, etc.</p>
<p><b>Pilotes de l'action</b></p> <p>DIRECCTE, CARSAT Centre Ouest, ARACT Nouvelle-Aquitaine</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Membres du groupe PRPS PRST N.A.</p>
<p><b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b></p> <p>2017/2020</p>
<p><b>Moyens</b></p> <p>1) Humains : membres du groupe PRPS NA 2) Financiers : DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine et autres</p>
<p><b>Etat d'avancement</b></p> <p>en attente d'une réunion du sous-groupe RPS PRST3 prévention suicide</p>
<p><b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sessions de sensibilisations/formations</li> <li>• Nombre de personnes formées sur la région Nouvelle-Aquitaine</li> </ul>
<p><b>Contacts (relais de l'action)</b></p> <p>ACIST23, Dr Jean-Jacques CHAVAGNAT (CHS Laborit), ARS, autres acteurs en territoire Nouvelle-Aquitaine</p>

### Annexe 3 : fiches actions Maintien en emploi

Accompagner les indépendants	
<b>Contexte de l'action</b>	Le handicap ou la maladie fragilisent l'activité professionnelle des travailleurs indépendants. Le Régime social des Indépendants souhaite accompagner ses ressortissants dans le but de prévenir la désinsertion professionnelle. Ce projet baptisé Maintien dans l'Activité Professionnelle des Indépendants (MAPI) s'appuie sur l'offre de service du RSI et sur celle des acteurs du champ du handicap et de l'insertion professionnelle.
<b>Objectifs de l'action</b>	Prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs indépendants
<b>Champ géographique de l'action</b>	Nouvelle Aquitaine
<b>Description de l'action</b>	Un circuit de détection des travailleurs indépendants fragilisés a été organisé au sein du RSI à travers les convocations du médecin conseil visant à faire un point sur l'état de santé de l'assuré, l'accueil des assurés, les demandes de prestations légales ou extralégales, les partenaires. Suite à ce repérage, les signalements sont soumis à une cellule composée des représentants des différents services pouvant intervenir en soutien du maintien de l'activité professionnelle du travailleur indépendant (action sanitaire et sociale, service médical, service prévention, service prestation invalidité et service recouvrement). Les assurés du RSI sont orientés vers les partenaires pouvant soutenir leur projet professionnel : la MDPH, les SAMETH, le CRP...
<b>Public cible</b>	les travailleurs indépendants ressortissants du RSI Aquitaine avec un projet de poursuite de leur activité professionnelle ou de maintien de leur activité
<b>Pilote de l'action</b>	Réfèrent MAPI + COPIL MAPI du RSI
<b>Partenaires associés</b>	SAMETH, MDPH, AGEFIPH, CRP Tour de GASSIES, CMRP Tour de Gassies, CCPP...
<b>Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action</b>	tout au long de l'année : signalement, tenue de cellules tous les mois 1/2...
<b>Moyens</b>	services du RSI, fonds d'action sanitaire et sociale du RSI
<b>Etat d'avancement</b>	démarrage 2015, poursuite du déploiement les années suivantes
<b>Méthodologie et indicateurs d'évaluation</b>	Bilan annuel, maintien de l'affiliation à l'issue du parcours
<b>Contacts (relais de l'action)</b>	Sophie Paillet <a href="mailto:sophie.paillet@aquitaine.rsi.fr">sophie.paillet@aquitaine.rsi.fr</a>

**Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils concourant  
au maintien en emploi**

**Contexte de l'action**

- Une certaine méconnaissance des professionnels de santé (*médecins traitant, spécialistes des hôpitaux...*) des outils et acteurs pouvant contribuer au maintien en emploi de leurs patients,
- Une identification parfois trop tardive de situations pouvant s'avérer problématiques en termes de maintien (*avec pour conséquence une possible aggravation d'état de santé au travail, des risques d'inaptitude renforcés, des arrêts de travail plus fréquents, une absence d'anticipation rétrécissant le champ des possibles (proposition de formation/reclassement/aménagement de situations de travail, etc...)*)
- Des typologies de bénéficiaires (*Professions libérales/artisans, commerçants, etc*) peu spontanément tournés vers les dispositifs de suivi de médecine du travail, et par conséquent peu ou pas informés sur les aides humaines/techniques/financières, dispositifs et acteurs pouvant contribuer à leur maintien dans l'emploi en cas de difficultés.

**Objectifs de l'action**

- Mieux informer les professionnels du milieu médical (hors services de santé au travail) des dispositifs existants, et contribuer à leur plus grande mobilisation afin de les placer en capacité d'orienter des situations potentiellement à risques vers les acteurs compétents si nécessaire, et ainsi :
  - favoriser la détection précoce des situations de maintien potentiellement problématiques,
  - anticiper les risques d'inaptitudes et contribuer à l'émergence de solutions,
  - permettre aux professions médicales indépendantes ou libérales de disposer d'information sur les aides et acteurs existants afin qu'elles puissent contribuer pleinement au maintien dans l'emploi des actifs.

**Camp géographique de l'action**

A terme Nouvelle Aquitaine - Champ géographique plus restreint à définir pour expérimentation

**Description de l'action**

- 1ère action : identification des **modes et leviers de communication en place auprès des professionnels de santé** (outils et supports d'information existant ; organismes/dispositifs de formation continue de médecins, réunions professionnelles, cadres d'animations...)
- 2ème action : identification des cibles qui apparaîtraient les plus pertinentes (médecins généralistes, spécialistes, de consultations professionnelles, etc.)
- 3ème action : élaboration du plan de communication et/ou d'animation (quelles cibles, quels contenus, selon quelles modalités), avec création possible de **modules de formation** et/ou d'**outils de communication synthétiques**
- 4ème action : déploiement des actions

**Public cible**

A affiner après analyse d'opportunité (médecins traitants, médecins spécialistes en milieu hospitalier et/ou libéral, etc.

**Pilote de l'action**

A définir

**Partenaires associés**

DIRECCTE (MIRT), CARSAT, MSA, RSI, SAMETH, AGEFIPH, Ordre des Médecins

**Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action**

A définir

**Moyens**

A définir (probable besoin de budget / outils de communication)

**Etat d'avancement**

**Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils concourant  
au maintien en emploi**

**Méthodologie et indicateurs d'évaluation**

- Cartographie et analyse des leviers d'actions possibles (organismes de formation continue volontaires pour intégrer un module « outils et acteurs contribuant au maintien en emploi » ; cadres d'animation mis en place auprès des professionnels de santé ; revues/documentations spécialisées fréquemment consultées ; « autorités » en matière d'informations ;
- Plan de communication arrêté,
- Supports élaborés (module de formation, outils de communication)
- Nombre d'interventions et nombre de professionnels effectivement sensibilisés

**Contacts (relais de l'action)**

Proposition AGEFIPH

## Faire de la formation un levier de prévention de la désinsertion

### Contexte de l'action

Difficulté d'accès aux dispositifs prévus par les articles L 323-3-1 et L 433-1 du Code de la Sécurité Sociale prévoyant, pour les assurés en arrêt de travail, la possibilité de percevoir des indemnités journalières tout en bénéficiant d'actions d'évaluation, d'information et de conseil dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle.

### Objectifs de l'action

Formaliser le partenariat avec les organismes financeurs des formations (OPCA-OPACIF)

### Champ géographique de l'action

Aquitaine

### Description de l'action

Identifier, clarifier, formaliser les relations avec les OPCA-OPACIF

### Public cible

Les salariés du régime général en arrêt de travail présentant un risque d'inaptitude à leur poste de travail

### Pilote de l'action

Service Social CARSAT

### Partenaires associés

OPCA-OPACIF

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

A partir 2014 : recensement des organismes les plus sollicités, création d'outils de communication, rencontre avec 11 organismes, création d'un outil de formalisation des circuits des demandes de financement des formations pendant l'arrêt de travail.

### Moyens

Mise en place d'un groupe de travail régional composé de 8 assistants de service social

### Etat d'avancement

Document initial terminé  
Mise à jour à réaliser

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

Rencontre avec les organismes financeurs pour la mise en place d'un partenariat. 11 organismes rencontrés. Facilitation de l'accès à la formation pendant l'arrêt de travail pour les assurés du régime général.

### Contacts (relais de l'action)

Service Social CARSAT

## Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux droits pour les travailleurs en risque de désinsertion professionnelle

### Contexte de l'action

Au cours de ces dernières années, les professionnels agissant au plus près des problématiques de maintien dans l'emploi (Médecins de Santé au Travail, Services Sociaux CARSAT, MSA, RSI, SAMETH, etc..) ont régulièrement manifesté le besoin de disposer d'outils et/ou de supports de communication leur permettant d'optimiser leur accompagnement par une connaissance actualisée et opérationnelle des outils, dispositifs et offres de services mobilisables pour utilement concourir au maintien dans l'emploi et à la sécurisation des trajectoires professionnelles. Cette préoccupation, relayée sur l'ensemble des régions de France, a pu donner lieu à des initiatives intéressantes : des « Guides Maintien dans l'emploi », des « Fiches Actions thématiques », des sites Internet dédiés / espaces collaboratifs, etc.

A l'heure de la constitution d'un nouvel espace géographique et politique (Nouvelle Aquitaine), la question de l'harmonisation des outils de communication utilisés par les professionnels est posée. En outre, l'élargissement du champ des possibles en matière de sécurisation dans l'emploi et de mise en œuvre des transitions professionnelles (actions de formation en arrêts de travail, dispositifs PMSMP, CRE, « essais encadrés », dispositions de la Loi Formation Professionnel de 2014 telles que CEP, CPF, entretien professionnel...) nécessite par ailleurs une focale particulièrement documentée en la matière.

### Objectifs de l'action

Bénéficier des multiples expériences déjà menées dans les différentes régions pour élaborer un outillage efficace, actualisé et adapté, qui puisse permettre aux professionnels de Nouvelle Aquitaine de renforcer leurs coopérations par une meilleure connaissance mutuelle, et participer ainsi au développement de l'efficacité globale et collective du système d'acteurs tout en sécurisant les transitions professionnelles par une connaissance fine des dispositifs pouvant y concourir.

**NB :** A ce stade, cette fiche action **ne concerne pas** l'élaboration d'outils de communication informant/sensibilisant aux dispositifs et outils de maintien dans l'emploi à destination des personnes, des employeurs ou d'acteurs de second niveaux (relais) tels qu'OPCA, Organismes Consulaires, Organisations Syndicales/Patronales, etc.

Ce chantier mériterait néanmoins d'être également mené au titre d'un axe plus global de « Communication », mais nécessitera alors une rédaction spécifique compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

- Un état des lieux des principaux supports existants (en ex-Limousin, ex- Poitou Charentes, ex-Aquitaine mais aussi dans d'autres régions ayant eu à travailler sur ces sujets de communication entre professionnels dans le cadre de leur PRITH notamment) et de leurs modes d'utilisation,
- Un recueil et une analyse des besoins exprimés par les professionnels de Nouvelle Aquitaine,
- Une cartographie actualisée des dispositifs/outils/dispositions permettant d'améliorer la sécurisation des parcours de transition professionnelle,
- Une analyse croisée « besoins validés » / « outils existants » permettant d'élaborer des supports pertinents et efficaces (actualisations d'outils utilisés, reprises d'outils existants ailleurs, créations de nouveaux outils, etc..) et d'en acter les modalités de diffusion et d'actualisation.

### Public cible

Les professionnels du maintien dans l'emploi dits « de 1<sup>er</sup> niveau » et, à minima, CARSAT / MSA / RSI / SSTI / SAMETH (etc..)

### Pilote de l'action

A définir

### Partenaires associés

A minima DIRECCTE / CARSAT / MSA / RSI / SSTI / SAMETH / AGEFIPH / OPCA / FIPHFP / ARACT...

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

A définir

**Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux droits pour les travailleurs en risque de désinsertion professionnelle**

**Moyens**

A définir (probable besoin de budget / outils de communication)

**Etat d'avancement**

**Méthodologie et indicateurs d'évaluation**

- Etat des lieux des principaux outils utilisés,
- Remontée de besoin des professionnels,
- Plan d'action / déploiements d'un outillage « Nouvelle-Aquitaine »,
- Supports élaborés.

**Contacts (relais de l'action)**

Proposition AGEFIPH

## GLOSSAIRE

**AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

**ANACT** : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

**ARACT** : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

**ANSES** : Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**AT** : Accident du Travail

**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics

**CAPEB** : Chambre syndicale des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment

**CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CE** : Comité d'Entreprise

**CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail

**CHU** : Centre Hospitalier Universitaire

**CIS** : Comité Interrassociatif sur la Santé en Aquitaine

**CIRE** : Cellule d'Intervention en Région

**CNAMTS-DRP** : Caisse Nationale d'Assurance Maladies des Travailleurs Salariés – Direction des Risques Professionnels

**COCT** : Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail

**CPHSCT** : Comité Paritaire Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

**CROCT** : Conseil Régional d'Orientation sur les Conditions de Travail

**CRP** : Centre de Reconversion Professionnelle

**DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**DP** : Délégué du Personnel

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DRDFE** : Délégation Régionale aux Droits de Femmes et à l'Égalité

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DUER** : Document Unique d'Évaluation des Risques

**EPFH** : Égalité Professionnelle Femmes- Hommes

**FFB** : Fédération Française du Bâtiment

**FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

**FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

**FSE** : Fonds Social Européen

**GAST** : Groupement d'Alerte en Santé Travail

**INSSE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**INVS** : Institut National de Veille sanitaire

**IPRP** : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

**IRP** : Instances Représentatives du Personnel

**ISPED** : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

**IT** : Inspection du Travail

**MCP** : Maladie à Caractère Professionnel

**MIRT** : Médecin Inspecteur Régional du Travail

**MP** : Maladie Professionnelle

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**OPCA** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

**OPACIF** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour le Congé Individuel de Formation

**OPPBTP** : Organisme Professionnel de Prévention du BTP

**ORS** : Observatoire Régional de la Santé

**PME** : Petite ou Moyenne Entreprise

**PRST** : Plan Régional Santé au Travail

**PST** : Plan Santé au Travail

**QVT** : Qualité de Vie au Travail

**RPS** : Risques Psychosociaux

**RSI** : Régime Social des Indépendants

**SA** : Service Autonome de santé au travail

**SAMETH** : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

**SST** : Santé Sécurité au Travail

**SSTi** : Service de Santé au Travail Interentreprises

**SUMER** : Surveillance Médicale des Risques Professionnels

**TMS** : Troubles Musculo-Squelettiques

**TPE** : Toute Petite Entreprise

**TPS** : Risques Psychosociaux

**UD** : Unité Départementale

**UIC** : Union des Industries Chimiques

**Rédaction**  
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi de la Nouvelle-Aquitaine

**Assistance à la conception**  
anteis